

CONSEIL REGIONAL

9 et 10 juillet

DELIBERATION

Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature - Exercice 2019

Le Conseil régional convoqué par son Président le 16 juin 2020, s'est réuni le jeudi 9 juillet 2020 au siège de la Région Bretagne, et en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS (jusqu'à 20h25), Madame Georgette BREARD (jusqu'à 19h), Monsieur Pierre BRETEAU, Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA (jusqu'à 18h), Monsieur André CROCQ (jusqu'à 17h), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE (jusqu'à 18h50), Madame Laurence DUFFAUD, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 18h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD (jusqu'à 16h), Madame Claire GUINEMER, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (en visioconférence), Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN (de 13h45 à 19h25), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 11h30 et à partir de 19h), Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h25), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (à partir de 13h45), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 17h), Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR (jusqu'à 15h), Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 18h45), Madame Claudia ROUAUX, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 17h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO (à partir de 12h10), Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Catherine BLEIN (pouvoir donné à Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD), Madame Mona BRAS (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 20h25), Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH à partir de 19h), Monsieur Marc COATANÉA (pouvoir donné à Monsieur Raymond LE BRAZIDEC à partir de 18h), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h), Madame Virginie

D'ORSANNE (pouvoir donné à Monsieur Emeric SALMON à partir de 18h30), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI à partir de 18h30), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALIER DUPIN à partir de 16h), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 19h25), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM de 11h30 à 19h), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Claudia ROUAUX à partir de 20h25), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD jusqu'à 13h45), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Monsieur Pierre POULIQUEN à partir de 17h), Madame Emmanuelle RASSENEUR (pouvoir donné à Monsieur Olivier LE BRAS à partir de 15h), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 18h45), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Martin MEYRIER à partir de 17h), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 17h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 29 juin 2020 ;

Vu les avis des Commissions Education, formation et emploi - Economie, agriculture et mer, Europe – Aménageur du territoire – Développement durable – Finances et affaires générales, respectivement réunies les 1^{er}, 2, 3 et 6 juillet 2020 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

Session du Conseil régional - Juillet 2020

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature

Exercice 2019

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, elle a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. En tant qu'actionnaire impliqué et transparent, la Région s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Les conditions réglementaires de cette intervention ont été précisées en juin 2016 par décret. La collectivité a également défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018, Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding) et la SAS France Energie Marine (FEM) en 2019.

C'est dans ce cadre que vous sont exposés :

- Une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales.
- Un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales en 2019.
- Un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement.
- La présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité Régional du Tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

Je vous demande de prendre acte des rapports présentés ci-après.

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD

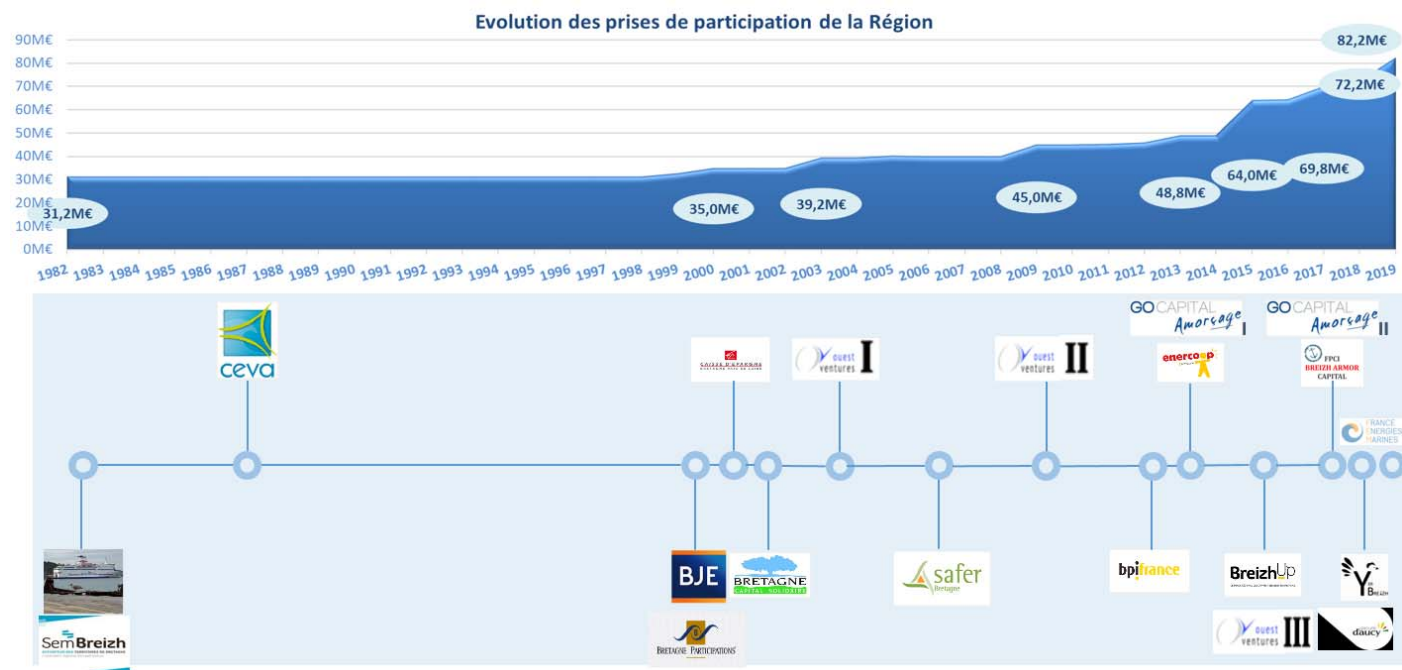
Sommaire

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales	3
II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales	6
III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement	11
IV.1 Ouest Ventures II	13
IV.2 Ouest Venture III	14
IV.3 Go Capital Amorçage	15
IV.4 Go Capital Amorçage II	16
IV.5 Breizh Armor Capital	17
IV.6 Bretagne Participation (BP)	18
IV.7 Breizh Invest PME (BIP ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))	19
IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)	20
IV.9 Breizh Up	21
IV.10 Bbifrance	22
IV.11 Société Locale d'Epargne d'Ille et Vilaine.....	22
IV.12 SEMBREIZH	23
IV.13 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN).....	25
IV.14 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA).....	27
IV.15 France Energies Marines (FEM)	29
IV.16 Enercoop	31
IV.17 SAFER Bretagne	33
IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)	35

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales

I.1 Historique des prises de participations

Au fil des différentes étapes de la décentralisation conduites depuis les années 1980 et du renforcement continu de ses compétences, la Région a acquis des participations au capital d'organismes qui, par leurs actions, ont concouru à la mise en œuvre de ses politiques sur son territoire. Ces outils d'investissement se sont fortement développés depuis les années 2000.

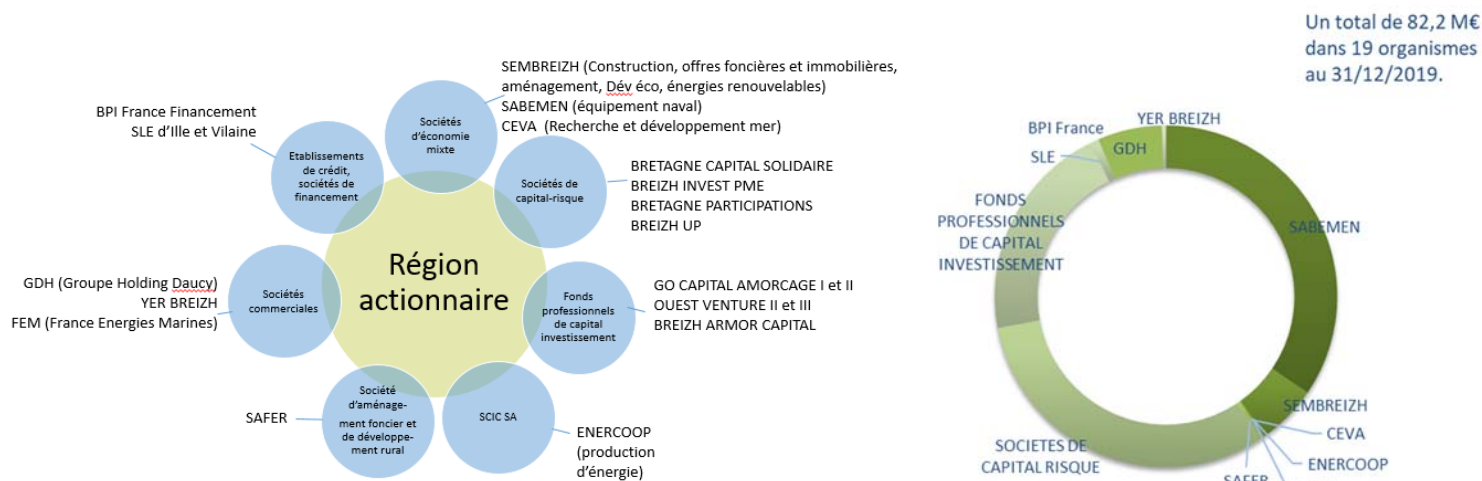


I.2 Composition des participations régionales

Au 31/12/2019, la Région détient des participations financières dans 19 organismes, pour un montant de 82,2 M€.

Cela correspond à une palette d'outils de financement des politiques régionales permettant un apport conjoint de fonds publics et privés, dont les montants des participations de la Région se répartissent comme suit :

Décomposition des montants des participations Région dans le capital d'organismes

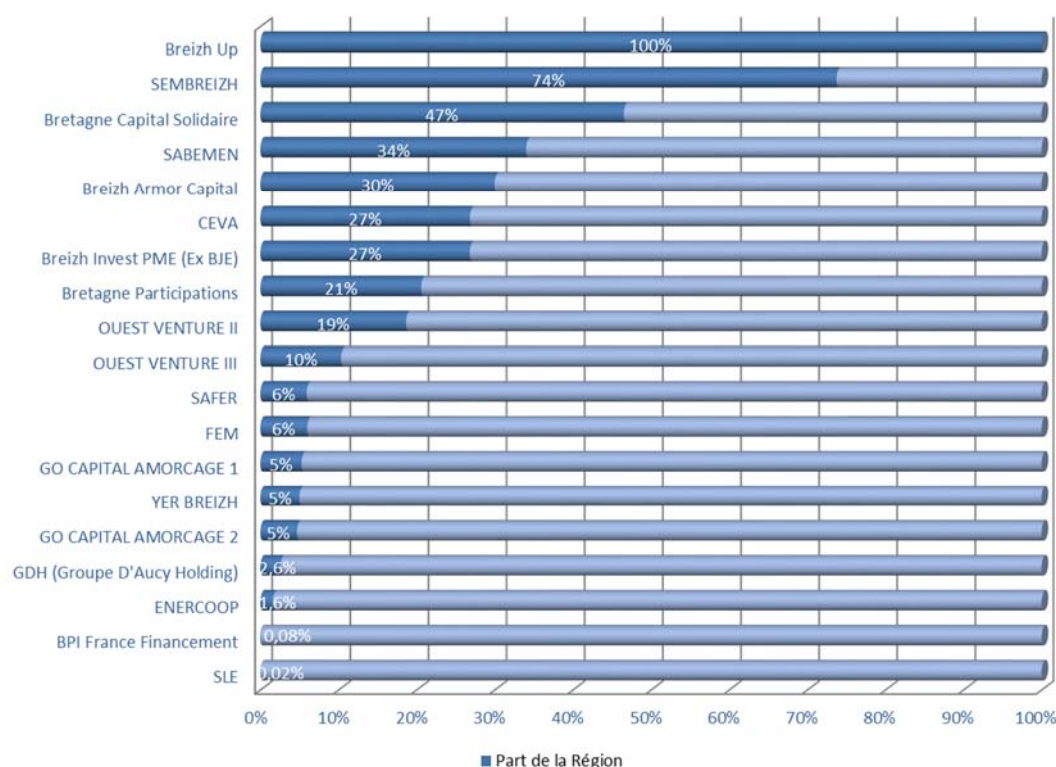


L'année 2019 a été marquée par l'augmentation de capital de Breizh Up ainsi que par la prise de participation dans la SAS France Energie Marine.



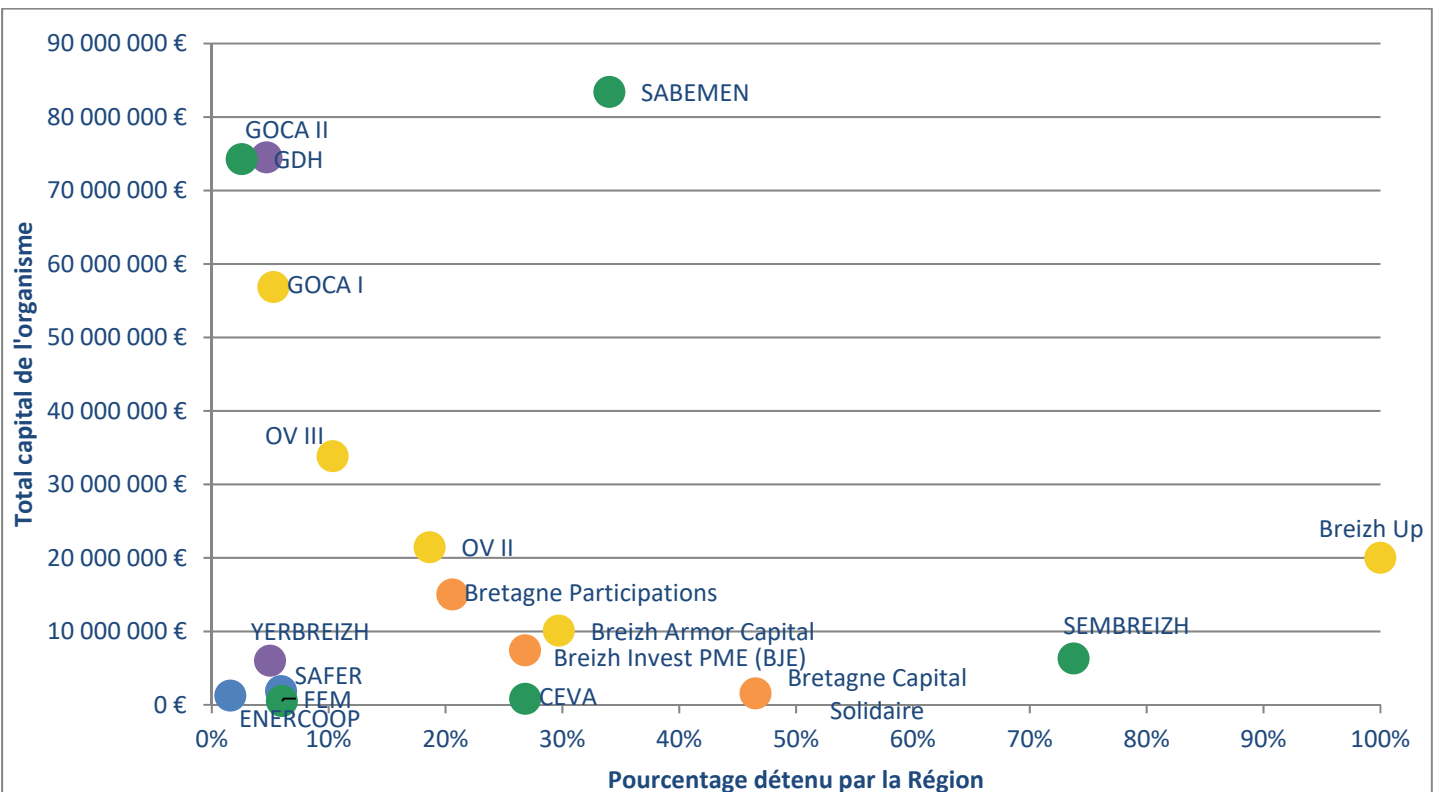
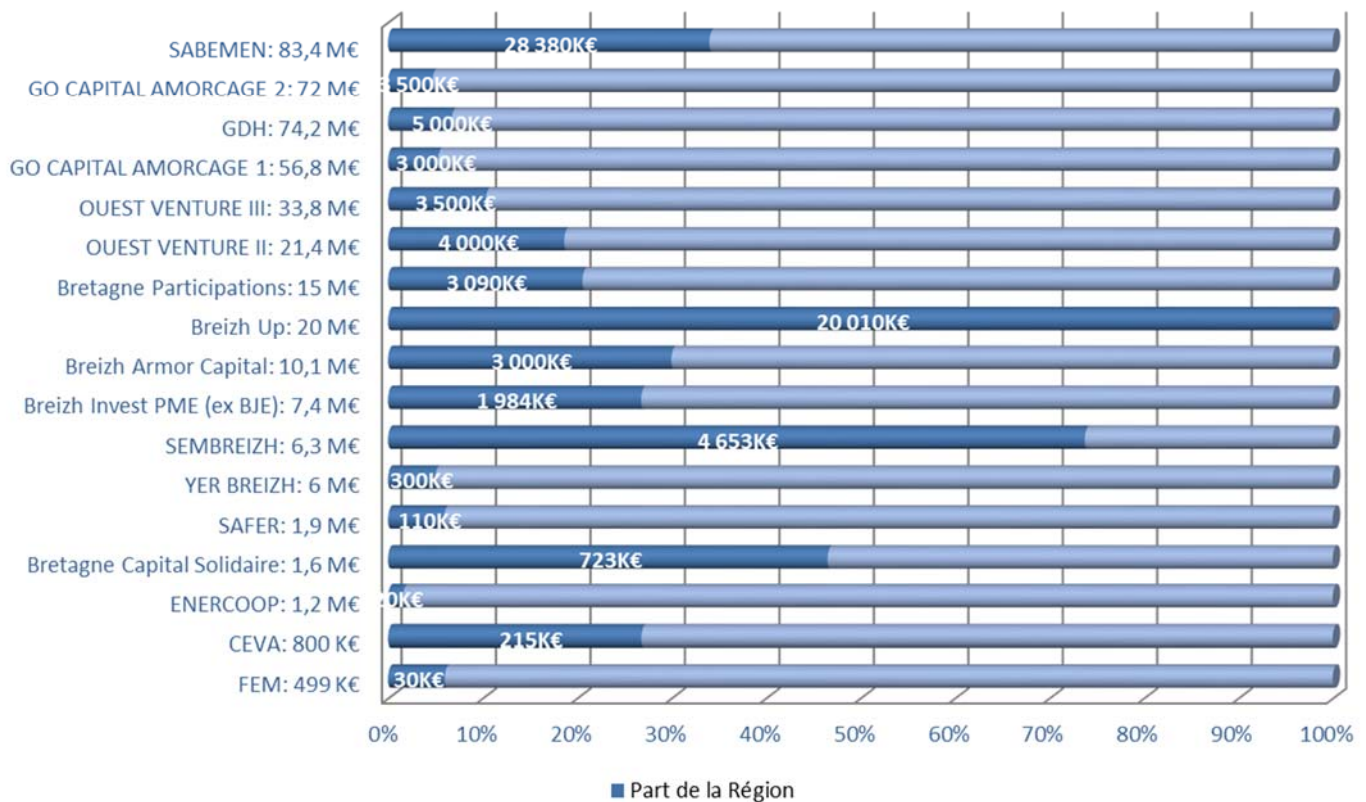
Les taux de participations régionaux s'échelonnent de 0,02% à 100 %, pour un capital investi allant de 0,15 M€ à 28 M€.

Part de la Région dans le capital social des organismes (Classé en fonction du % dans le capital social)



Bpifrance (840 M€/part Région: 665 K€) et SLE (89 M€/part Région: 15 K€) n'apparaissent pas sur le graphique pour une raison d'échelle de données et du fait de la nature des relations, davantage partenariale que capitalistique.

Part de la Région dans le capital social des organismes (Classé en fonction du total du capital social de l'organisme)



II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Pour mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) visant à favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur par la transition énergétique et écologique, la Région Bretagne dispose de plusieurs modalités d'intervention.

Elle s'appuie sur des outils traditionnels (subventions, avances remboursables, actions collectives), mais aussi sur des outils d'ingénierie financière (fonds de garantie, prêts participatifs, fonds d'investissement et de capital risque).

Ces dernières années, prenant en compte notamment la nouvelle donne territoriale découlant de la loi NOTRe, elle a étoffé sa palette d'interventions auprès de TPE et PME, et mis en place des outils adaptés au secteur de l'agriculture et de l'artisanat en particulier.

S'agissant des plus grosses entreprises, des projets de R&D, de transformation des outils industriels notamment, ont conduit la Région à apporter des soutiens financiers importants sous forme de garantie directe, de subvention ou d'avance remboursable.

En parallèle de ces adaptations engagées par la Région, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Les conditions de cette intervention, ont été précisées en juin 2016 par décret.

C'est ainsi que les prises de participations régionales sont permises :

- Dès lors que l'ensemble des participations publiques ne représentent pas plus de 50% du capital, et que la seule participation régionale ne dépasse pas 33% ;
- Et sous réserve que le Conseil régional se prononce sur la prise de participation au capital d'une société commerciale au vu d'un rapport établi par un ou plusieurs experts présentant toutes garanties d'indépendance, d'honorabilité, de compétence en matière d'évaluation d'entreprises et de titres de sociétés et de connaissance du secteur d'activité concerné et du marché local. Ce rapport comporte notamment : une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution, une évaluation de la valeur réelle de la société selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés, une appréciation du caractère avisé de l'investissement, une analyse technique de la qualification juridique de la participation au capital envisagée au regard du régime des aides d'Etat.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités d'intervention sont financièrement encadrées : le montant total des participations détenues par une Région dans le capital de sociétés commerciales ne représente pas plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement (soit 50M€ pour la Région Bretagne), le montant de la prise de participation par une Région dans une même société n'excède pas 1 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 10M€ pour la Région).

Cet outil permet d'agir directement au niveau des fonds propres des entreprises avec des moyens significatifs entraînant un effet de levier immédiat pour les entreprises concernées confortant ainsi le rôle du Conseil régional et ses capacités d'action.

En 2018, la Bretagne s'est saisie de cette opportunité lui permettant de participer au développement d'entreprises et de venir en soutien de filières en croissance ou en mutation. La Région Bretagne est ainsi entrée au capital de la société Yer Breizh en juillet 2018 à hauteur de 5% du capital représentant 300 K€ et au capital du Groupe D'Aucy Holding en décembre 2018 à hauteur de 2,7% du capital en mobilisant 5 M€.

En 2019, la Région Bretagne est entrée au capital de SAS France Energie Marine, à hauteur de 6% du capital représentant une prise de participation de 30 K€.

II.1. Prise de participation dans Yer Breizh

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Contexte et présentation des activités



En juillet 2018, la Région Bretagne a été la première Région française à entrer au capital d'une société commerciale en devenant actionnaire de Yer Breizh à hauteur de 5% du capital, soit 300 K€.

Société créée à la reprise du volailler Doux et regroupant les éleveurs, les accoueurs et les usines d'aliments de l'ex-groupe Doux, Yer Breizh associe les professionnels du métier : LDC, Terrena, Triskalia, Almunajem. La nouvelle société a repris 97 salariés et les contrats de 240 éleveurs de la filière amont, avec l'objectif de faire évoluer la production de poulets vers davantage de qualité.

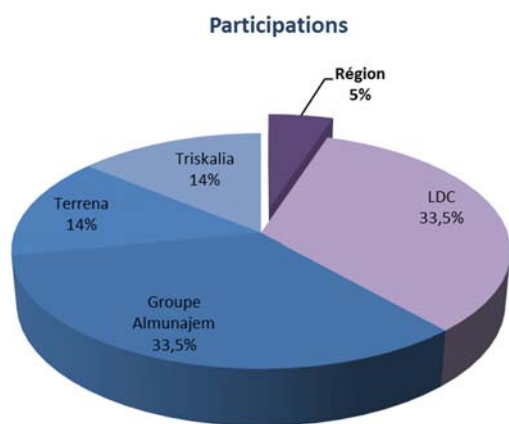
Si la Région s'est engagée auprès du consortium des repreneurs dans la reprise de Doux, c'est précisément pour contribuer au changement durable du modèle économique de l'entreprise grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires industriels, au maintien d'une activité export (France Poultry) et enfin, à la construction d'une usine du Groupe LDC à Châteaulin (60 M€ d'investissement). Cette dernière ciblera la reconquête du marché de la Restauration Hors Domicile en France, aujourd'hui alimenté à 45% par des importations.

Par cette prise de participation, la Région Bretagne soutient la mutation de l'agri-agro, filière essentielle de l'activité économique bretonne. En effet, ce partenariat industriel public/privé innovant permet à la Région de prendre pleinement part au développement économique de son territoire, de ses éleveurs et de ses industries agroalimentaires, au-delà des subventions classiques versées aux projets d'investissement des entreprises.

Statut juridique : société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : Le Directeur de l'économie, membre du comité stratégique

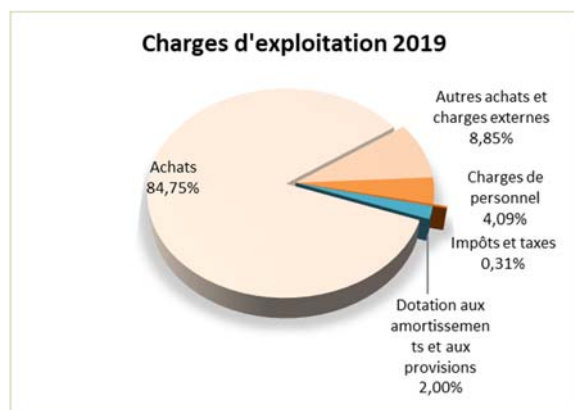
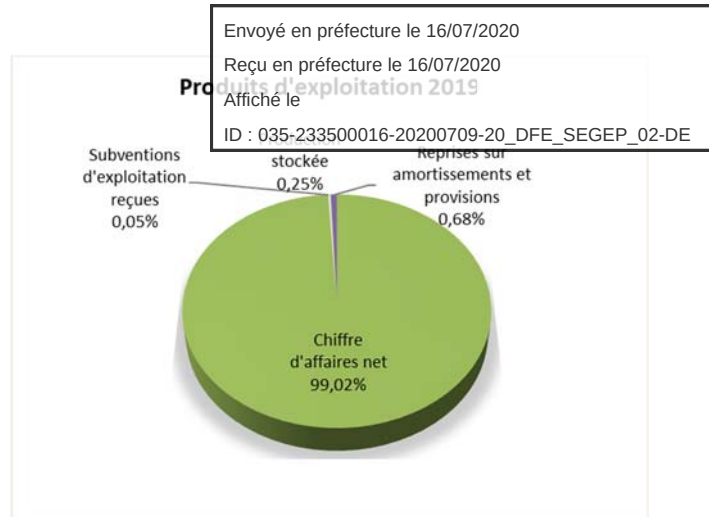
Composition de l'actionnariat:



Au 31/12/2019, le capital de Yer Breizh s'élève à 6 M€. La Région détient 5% de ce capital, soit 300 K€.

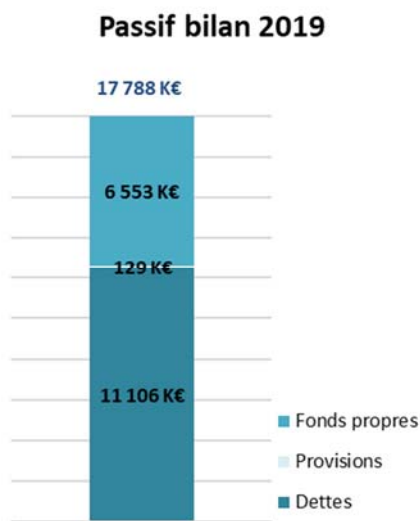
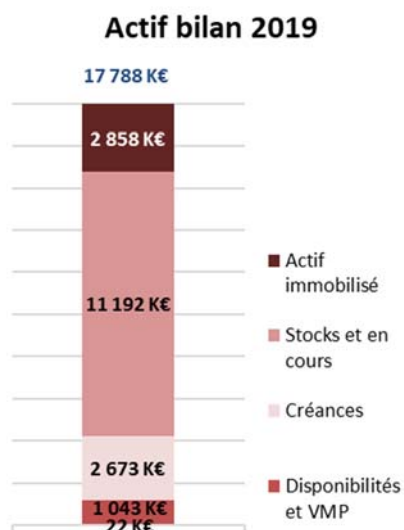
Situation financière au 31 décembre 2019:

Le montant total des produits est de 111,4 M€ composé essentiellement des produits d'exploitation.
Le chiffre d'affaires s'élève à 110,3 M€.



Les charges s'élèvent à 111,3 M€ et se composent principalement des achats de marchandises et de matières premières.

Le résultat d'exploitation est de -2 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de 6 K€. Le résultat net est de 2 K€ pour l'exercice 2018.



Le montant total du bilan est de 17,7 M€ en 2019.
Les fonds propres s'élèvent à 6,5 M€.

II.2. Prise de participation dans GDH

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Contexte

Créée en 1968 et distribuée dans 50 pays, la marque D'Aucy (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2018, 4 300 salariés) couvre en amont et en aval la production d'œufs, de légumes, de céréales, de viande et leur transformation. Elle s'articule autour de deux coopératives mères, la Cecab et la Coop de Broons (22), et 19 sites de production (France, Hongrie, Espagne) dont 12 sur le territoire armoricain. GDH (Groupe d'Aucy Holding) est la société dans laquelle le groupe agro-alimentaire coopératif D'Aucy, a regroupé deux de ses quatre activités : D'Aucy Long Life (production de légumes en conserves, de légumes surgelés et de plats cuisinés) et Œufs-food (œufs coquilles et œufs élaborés).



L'activité agro-alimentaire de GDH appuie son développement sur une innovation forte et la recherche de nouveaux produits élaborés, mais aussi sur une montée en gamme avec une recherche de qualité et de traçabilité croissantes. D'ici à 2025, GDH ambitionne ainsi de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage pour développer des productions alternatives (plein air, bio, label). Elle investit 16 millions d'euros (dont 2,4 millions proviennent de la Région et des fonds européens) dans la modernisation de son site de Ploërmel.

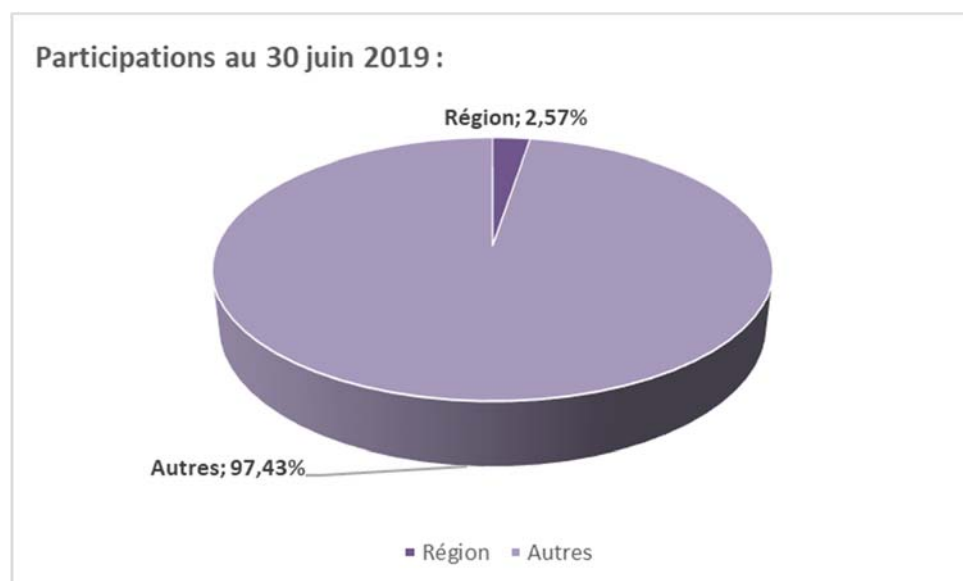
En 2016, la Région Bretagne avait soutenu cette entreprise en accordant au groupe une avance remboursable de 5 M€ pour financer ses investissements et en se portant garante, à 50%, d'un emprunt de 10 M€. L'emprunt ayant été remboursé de manière anticipée, la Région a souhaité convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital du Groupe d'Aucy Holding.

En devenant actionnaire de GDH en décembre 2018 en mobilisant 5 M€, soit 2,7 % du capital, la Région Bretagne devient un partenaire stratégique d'une entreprise agro-alimentaire locale et privée, dont l'activité est porteuse de développement et d'emploi. Cela lui permet également d'accompagner l'entreprise pour qu'elle participe à l'ambition de faire de la Bretagne une région leader européen du bien-manger.

La Région est ainsi membre du comité stratégique et dispose d'un poste de censeur au conseil d'administration (participation au CA avec voix consultative). Elle bénéficie ainsi d'un droit d'information sur l'activité et les décisions du groupe et peut faire connaître sa vision stratégique.

Statut juridique : Société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : le Président du Conseil régional



Au 30/06/2019, le capital de GDH s'élevait à 74,3 M€. La Région Bretagne détenait 2,57 % du capital en mobilisant 5 M€.

Situation financière au 30 juin 2019

La situation financière présentée ici est le reflet des comptes consolidés du Groupe d'Aucy Holding relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2019.

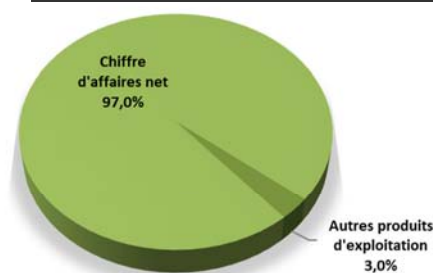
Au 30 juin 2019, le montant des produits d'exploitation s'élève à 602 M€. Le chiffre d'affaires s'élève à 583,5 M€.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

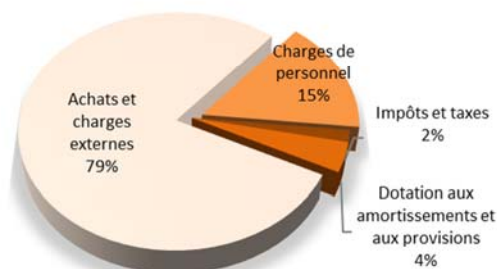
Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE



Charges d'exploitation 2019



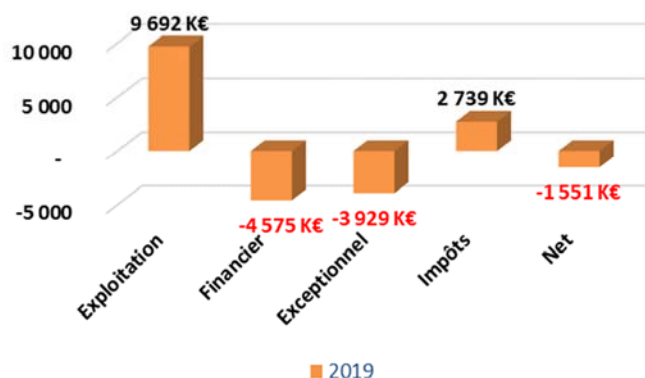
Le montant total des charges d'exploitation était de 592 M€ au 30 juin 2019. Ces dernières sont majoritairement composées des autres achats et charges externes.

Les charges de personnel représentent 15% du total des charges d'exploitation.

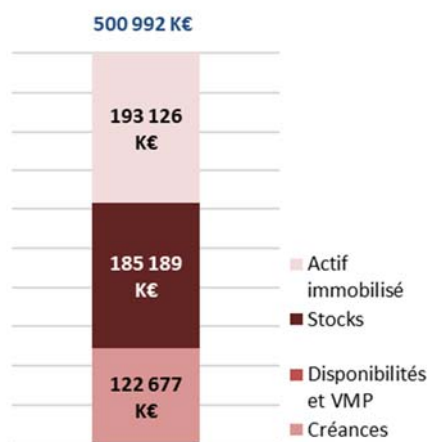
Au 30 juin 2019, les comptes consolidés de GDH présentaient un résultat d'exploitation de 9,6 M€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -4,5 M€ et le résultat exceptionnel à hauteur de -3,9 M€.

Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés permettent d'aboutir à un déficit de 1,5 M€.

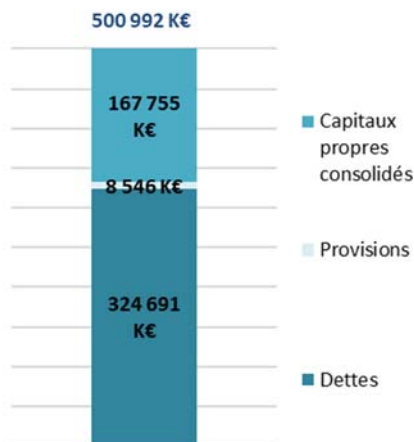
Les résultats



Actif bilan 2019



Passif bilan 2019



Le montant total du bilan était de 500,1 M€ au 30 juin 2019.

Les fonds propres consolidés s'élevaient à 168 M€, soit 33% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des stocks (Produits intermédiaires et finis et matières premières) et des immobilisations corporelles.

III. Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Rappel : une large gamme d'outils complémentaires

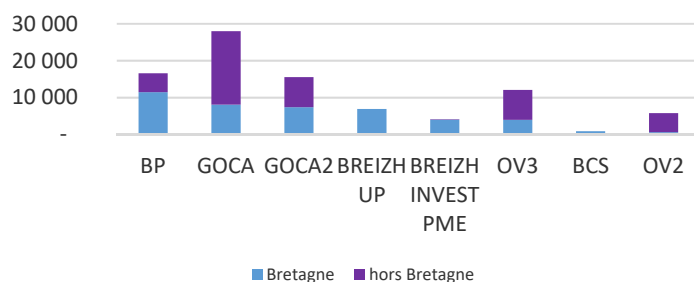
Issues des activités de la SDR (Société de Développement Régional) de la Bretagne, les sociétés d'investissement en haut de bilan des petites et moyennes entreprises que sont **Bretagne Participations** et **Breizh Invest PME (ex-BJE)** ont été créées au début des années 2000. A la même époque, la Région a investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), par une prise de participation dans une société coopérative régionale dédiée aux renforcement des capitaux de très petites entreprises, **Bretagne Capital Solidaire (BCS)**.

Se sont mis en place, successivement entre 2003 et 2017, les fonds interrégionaux de capital-risque **Ouest Ventures (OV) 1 (liquidé en 2018), 2, 3 et Go Capital Amorçage (GOCA) 1 et 2**. Positionnés sur le segment des sociétés technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, les fonds GOCA interviennent en complémentarité des fonds OV, orientés sur des projets innovants plus matures en phase de conquête de marchés mondiaux.

Créé en 2015 suite à la réalisation de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière, **Breizh Up** est venu compléter la chaîne du financement de la création innovante par ses interventions dans de jeunes entreprises dans lesquelles il co-investit avec les acteurs régionaux et nationaux de l'amorçage.

Certains outils fonds propres (Bretagne Participations et tous les fonds gérés par Go Capital) interviennent sur un périmètre interrégional.

Répartition du portefeuille au 31/12/2019 (K€)



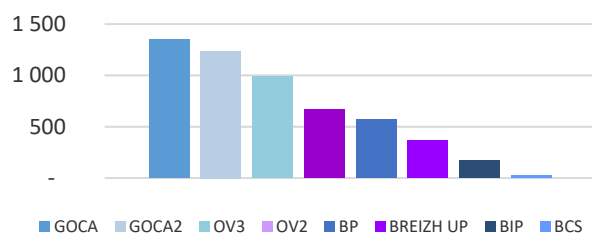
Au 31 décembre 2019, les fonds d'investissement dont la Région est actionnaire comptent **122 participations dans des entreprises bretonnes pour un montant de 43 M€**, en hausse de **10 M€** par rapport au 31/12/2018 grâce à la dynamique d'investissement de Breizh Up (+3 M€) et des fonds GOCA qui sont en phase de constitution et de consolidation de leurs portefeuilles (+6 M€ investis par GOCA, GOCA2, OV3) et aux opérations effectuées par Bretagne Participations (+1 M€ net entre entrées et sorties de son portefeuille).

En fonction du positionnement et de la stratégie d'investissement du fonds concerné, les caractéristiques sont très différentes.

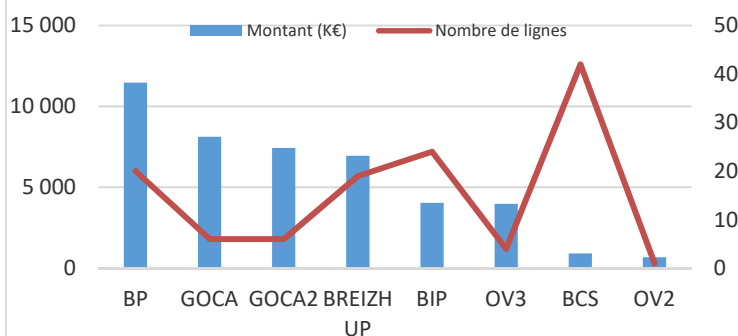
BCS est un outil très atypique qui accompagne de nombreuses TPE pour des tickets plafonnés à 50 K€. A l'inverse, l'ensemble des fonds interrégionaux gérés par Go Capital entrent dans un petit nombre de start up très technologiques qui nécessitent, au cours de leurs premières années, des réinvestissements successifs de plusieurs millions d'euros.

Hors BCS, les différents fonds comptent actuellement 80 participations bretonnes en portefeuille pour 42 M€, ce qui représente **un ticket moyen de 533 K€** (en hausse de +100 K€ sur l'exercice 2019).

Ticket moyen par fonds
Portefeuille au 31/12/2019 (K€)

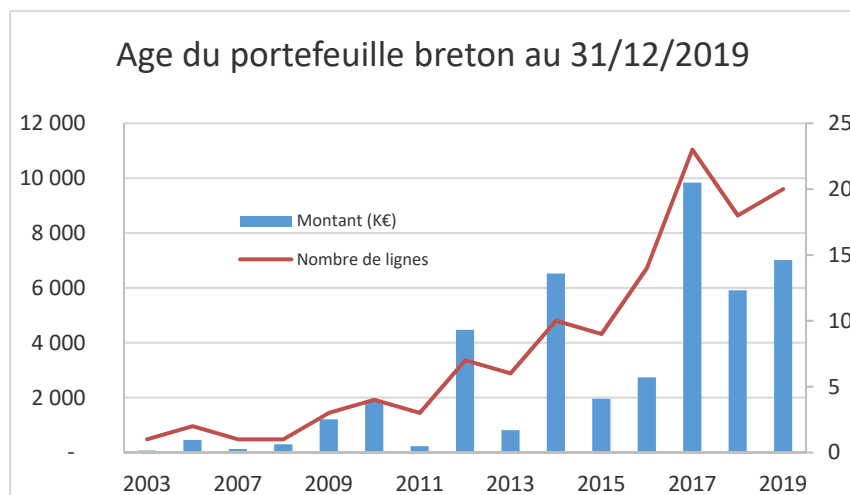


Portefeuille en Bretagne au 31/12/2019



Compte tenu de leur jeunesse, le portefeuille des fonds OV3, GOCA 1 et 2 et Breizh Up n'est pas encore mature et leur ticket moyen (c'est-à-dire le montant moyen investi par participation) va continuer à augmenter au cours des prochaines années. Ainsi, en 2019, le ticket moyen du fonds GOCA2 a doublé pour atteindre plus de 1200 K€ en raison des apports complémentaires significatifs effectués dans les participations bretonnes durant l'exercice (+2000 K€ dans Vitadx, +1200 K€ dans Biosency, +1000 K€ dans Turbotech, +300 K€ dans Blacknut).

Les outils fonds propres ont vocation à investir dans des sociétés pour les accompagner dans leur dynamique de croissance **avant de sortir** au bout de quelques années.

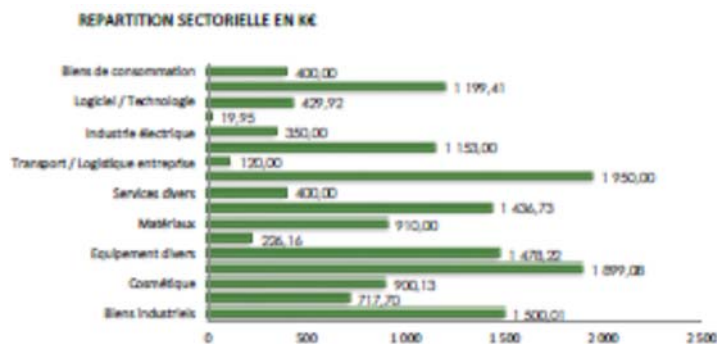


Cette sortie est parfois rendue compliquée, notamment quand la société ne dégage pas une rentabilité suffisante. Le portefeuille breton est « relativement jeune » avec plus de 2/3 d'entreprises entrées depuis moins de 5 ans ; cependant, suite aux nombreux réinvestissements intervenus sur l'exercice, la valeur des lignes « mûres » détenues depuis 5 à 10 ans a augmenté en 2019 pour atteindre 32% : ces participations doivent faire l'objet d'un accompagnement renforcé pour trouver des opportunités de sortie. Enfin, 5% du montant du portefeuille est constitué de sociétés pour lesquelles une solution adaptée est recherchée.

La stratégie d'investissement du portefeuille se reflète à travers le profil des entreprises accompagnées.

A titre d'exemple, le portefeuille des 20 premières participations (31/3/2020) de Breizh Up se lit dans la couverture des sept domaines d'innovation stratégique définis dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3), alors que celui de Breizh Invest PME et de Bretagne Participations relève des secteurs de l'économie traditionnelle.

Portefeuille de Bretagne Participations au 31/12/2019 :



IV.1 Ouest Ventures II

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

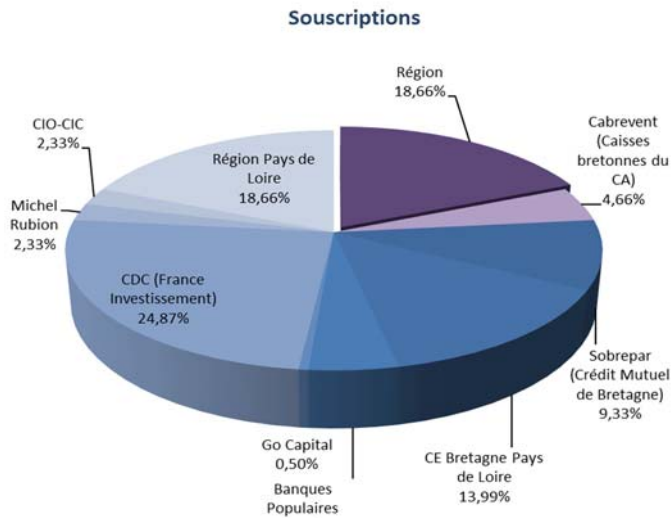
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 2009 à la suite de Ouest Venture I.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

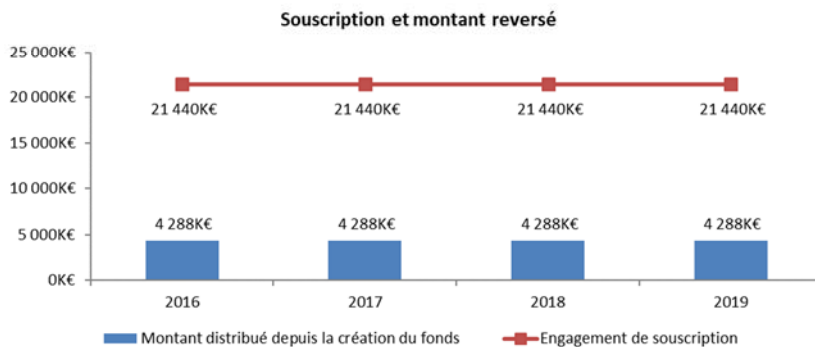
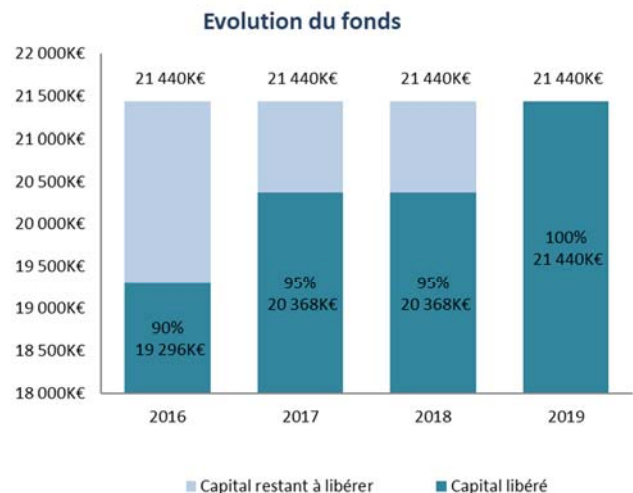


La Région a souscrit 4 M€ dans ce fonds de 21,4 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Ventures II a vocation à investir principalement dans de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines des Télécoms, des Technologies de l'Information et de la Communication, des Sciences de la Vie et des Services à forte innovation et/ou savoir-faire. OV 2 prend des participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés pour des montants compris entre 300 k€ et 3 M€. La principale zone d'intervention est le Grand Ouest de la France : Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie.

Au 31/12/2019, le montant des souscriptions était entièrement libéré, soit 4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2019, le portefeuille du fonds compte 4 participations pour un total de 5,8 M€.



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,3 M€.

IV.2 Ouest Venture III

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

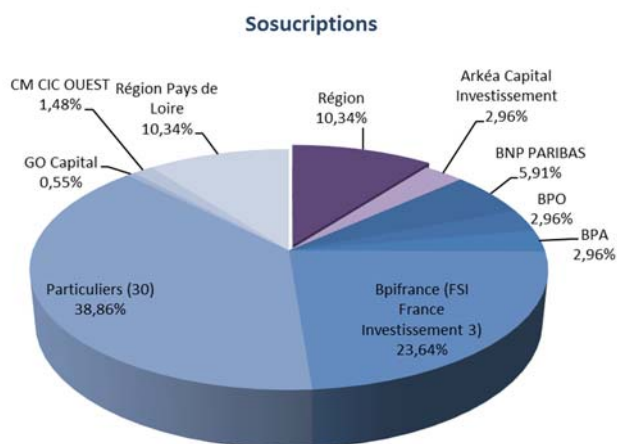
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 2015 afin de compléter le continuum de financement des entreprises, OVI et OVII étant arrivés au terme de leur période de souscription, et en complément de GO Capital Amorçage.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

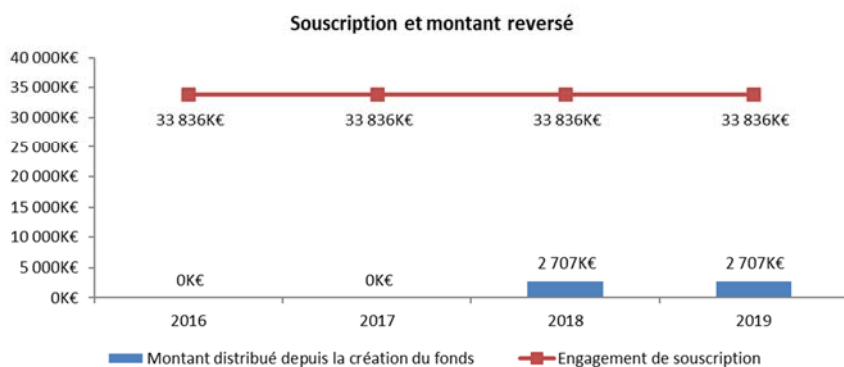
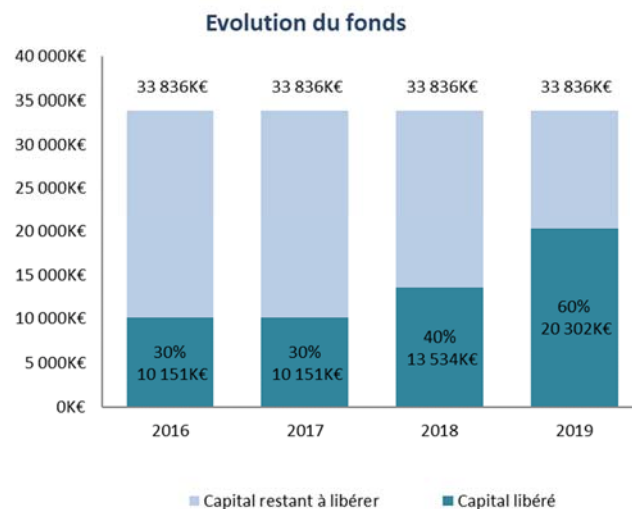


La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 33,8 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Venture III a vocation à investir principalement dans des entreprises innovantes présentant des projets matures, en phase de conquête de marchés mondiaux requérant de grands besoins de financement de haut de bilan. Les participations s'échelonnent de 400 M€ à 4 M€ et sont concentrées autour d'une vingtaine de sociétés, principalement en Bretagne et Pays-de-la-Loire.

Au 31/12/2019, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 60%, soit 2,1 M€ pour la Région.

Au 31/12/2019, le portefeuille du fonds compte 9 participations pour un total de 12,1 M€.



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 2,7 M€.

IV.3 Go Capital Amorçage

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

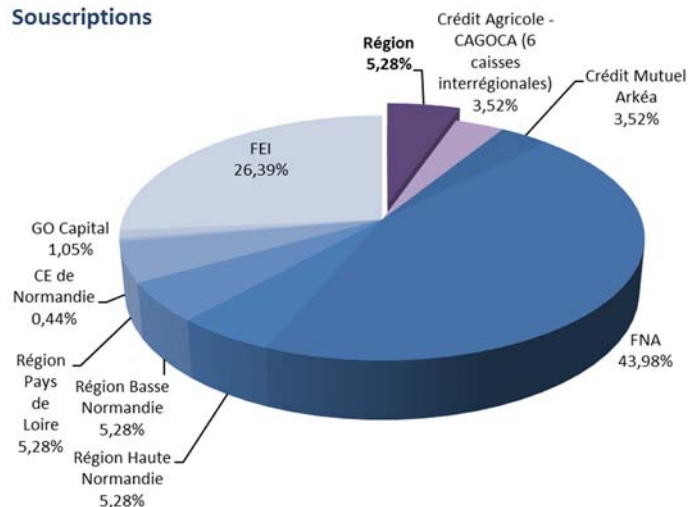
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 2012

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

Souscriptions

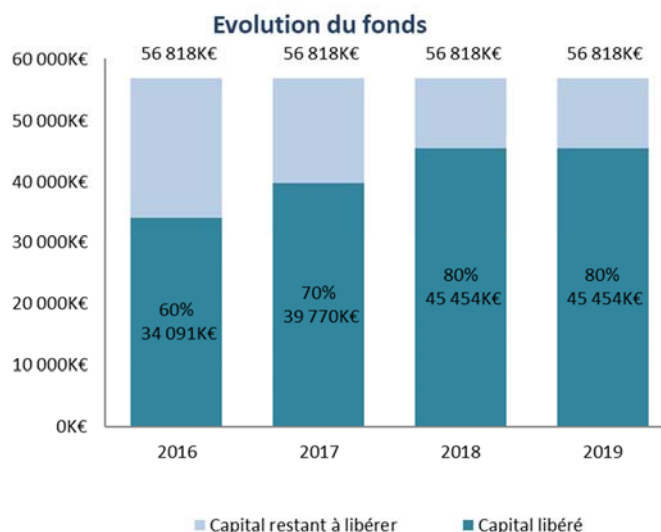


La Région a souscrit 3 M€ dans ce fonds de 56,8 M€.

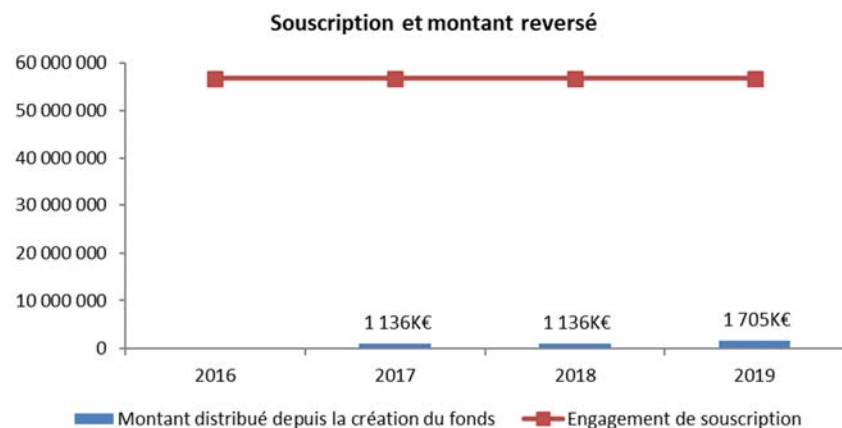
Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage s'adresse aux jeunes entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays-de-la-Loire et Normandie) présentant un fort potentiel de développement. Il intervient lors d'un premier investissement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, en particulier identifiées dans la SRDEII. L'amorçage se focalise sur des entreprises technologiques jeunes (moins de 5 ans), ayant réalisé un effort important de développement et en situation de finaliser leur prototype ou de mettre leurs premiers produits sur le marché.

Au 31/12/2019, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 80%, soit 2,4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2019, le portefeuille du fonds compte 17 participations actives pour un total de 27,9 M€.



■ Capital restant à libérer ■ Capital libéré



Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 1,7 M€.

IV.4 Go Capital Amorçage II

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

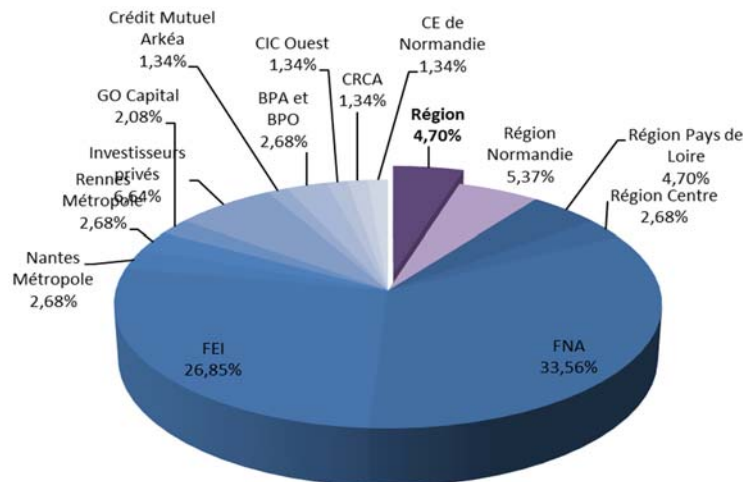
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 2017.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

Souscriptions

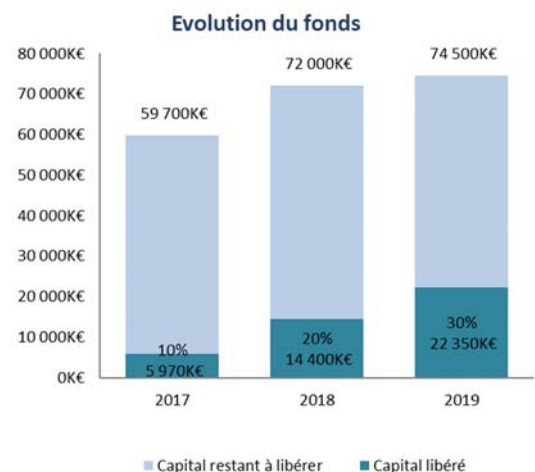


La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 74,5 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage II s'adresse aux jeunes sociétés innovantes en phase d'amorçage, à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines suivants: biotechnologies et nutrition-santé, Economie numérique, Santé et médical, Innovation de services, Industrie, Matériaux et Transition énergétique. La zone d'intervention se situe dans le Grand Ouest de la France: Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

Au 31/12/2019, le fonds était libéré à hauteur de 30%, soit 1 050 K€ pour la Région.

Au 31/12/2019, le portefeuille du fonds compte 17 participations pour un total de 15,5 M€.



Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

IV.5 Breizh Armor Capital

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

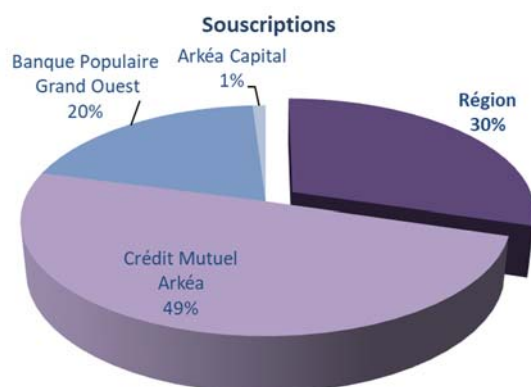
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en mars 2018.

Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)

Représentation régionale dans la Gouvernance : Loïg CHESNAIS-GIRARD (titulaire), Gaëlle NIQUE (suppléante)



La Région a souscrit 3 M€ pour ce fonds de 10,1 M€.

Activités :

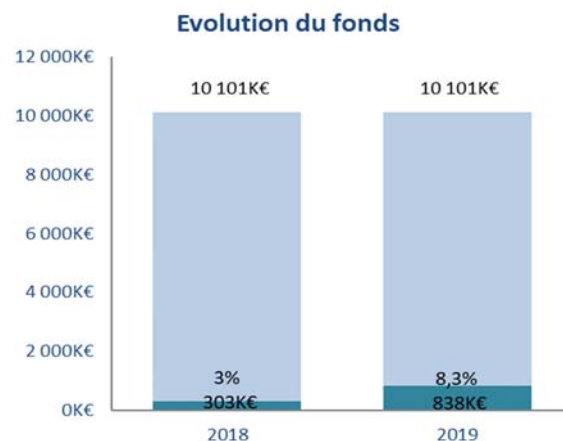
Le FPCI « Breizh Armor Capital » a pour objet de prendre des participations minoritaires, par apport de fonds propres, dans les entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission qui exercent leurs activités dans les domaines de la mer et du littoral. Le fonds investira en particulier dans les entreprises dont les activités relèvent de :

- la pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable de la filière et de la transmission des armements,
- l'aquaculture,
- la commercialisation et la valorisation des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le montant unitaire d'investissement par projet est compris entre 200K€ et 800 K€. L'investissement prendra, en priorité, la forme d'un emprunt obligataire ou, le cas échéant, d'une prise de participation minoritaire au capital.

Au 31/12/2019, 8,3% des parts était libérées, soit 249 K€ pour la Région.

Au 31/12/2019, le portefeuille du fonds compte 1 participation pour un total de 250 K€.



Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

IV.6 Bretagne Participation (BP)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

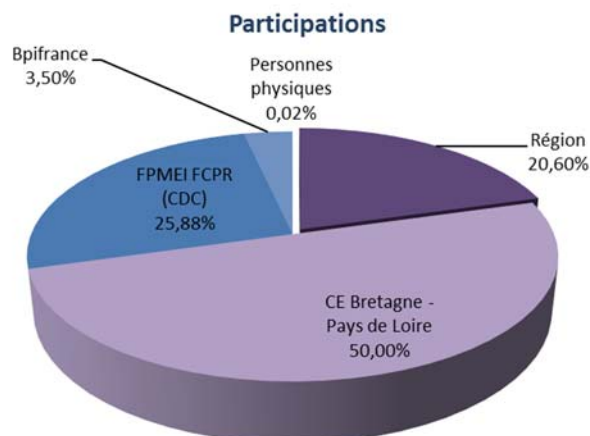
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 1999 suite à la disparition de la Société de Développement Régional

Statut juridique : Société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)



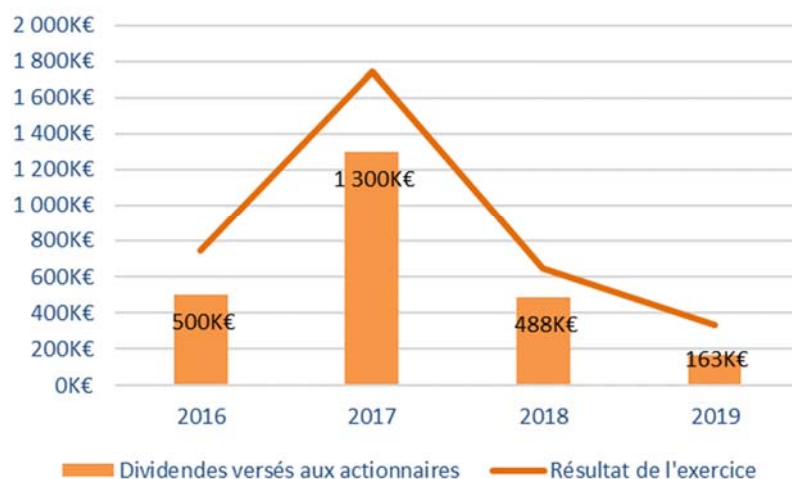
Au 31/12/2019, le capital de Bretagne Participation s'élevait à 15 M€. La Région Bretagne détient 20,6 % du capital représentant 3 M€.

Activités : Bretagne Participations, gérée par Sodéro Gestion, se veut le partenaire des entreprises du Grand Ouest qui ont une stratégie de développement ambitieuse et clairement identifiée.

Elle accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de croissance (externe et interne) ou de reprise d'entreprises (LBO et LBI), de réorganisation de capital et de diversification patrimoniale, dans tous les secteurs d'activité.

Ses opérations se réalisent en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodéro Gestion (Sodéro Participations et FIP Loire Bretagne Expansion).

Résultat et dividendes distribués



Au 31/12/2019, Bretagne Participation est présente dans 26 sociétés pour un montant total de 15,1 M€.

La société réalise un résultat net de 332 K€.

En 2019, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de 163 K€, soit 33 K€ pour la Région Bretagne.

IV.7 Breizh Invest PME (BIP ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

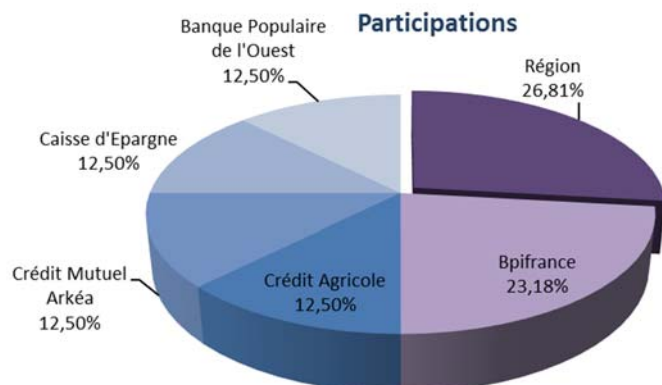
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création fin 1999 suite à la reconfiguration de la Société de Développement Régional.

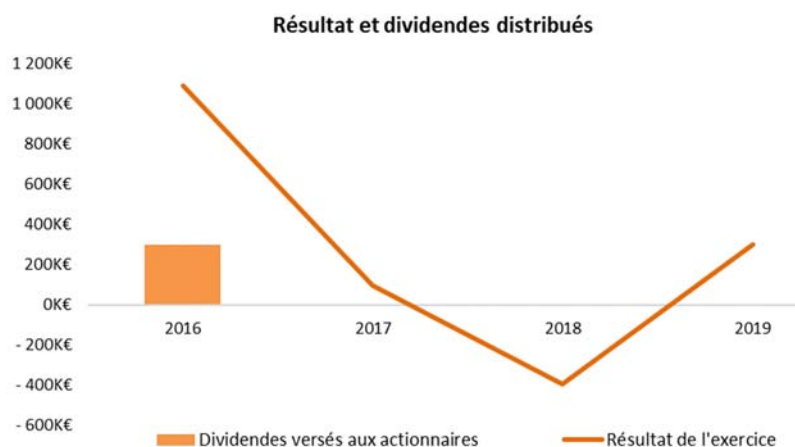
Statut juridique : Société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire), Gaël LE SAOUT (Suppléante)



Au 31/12/2019, le capital de Bretagne Jeunes Entreprises s'élevait à 7,4 M€. La Région Bretagne détient 26,8 % du capital représentant 1,9 M€.

Activités : Breizh Invest PME (anciennement BJE) est une société de capital-investissement dédiée au financement du développement et de la transmission-reprise des PME bretonnes (fourchette d'intervention 100 K€ à 400 K€). BIP investit dans des entreprises plutôt traditionnelles



Au 31/12/2019, Breizh Invest PME est présente dans 25 sociétés pour un montant total de 4,2 M€. La société réalise un résultat net de 300 K€ en 2019.

En 2016, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de 300 K€, soit 80 K€ pour la Région Bretagne.

IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

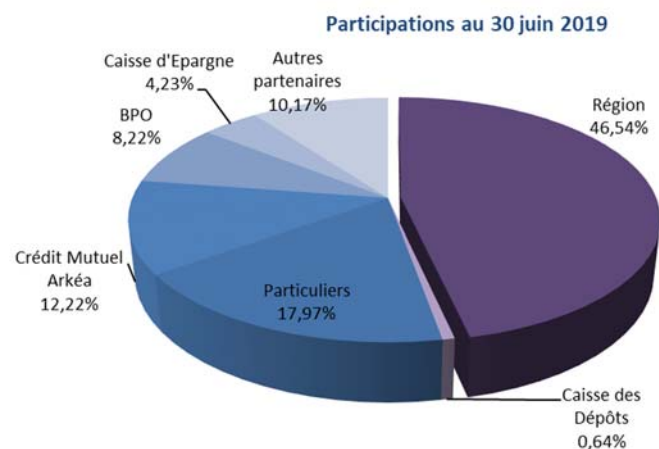
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création fin 2001

Statut juridique : Société anonyme à capital variable

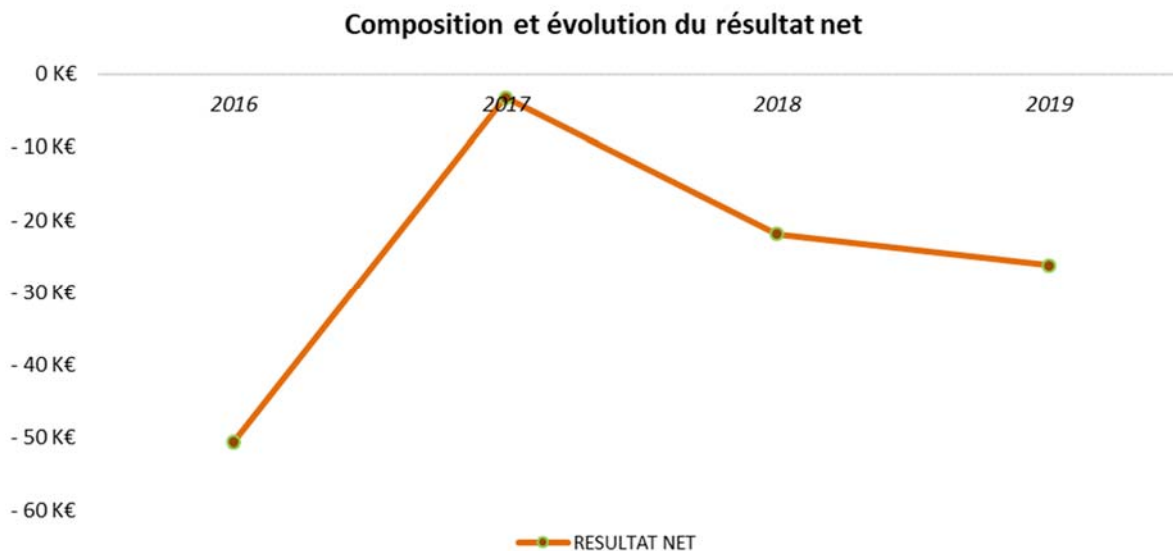
Représentation régionale dans la Gouvernance : Anne PATAULT (Titulaire), Martin MEYRIER (Suppléant)



Au 30/06/2019, le capital de Bretagne Capital Solidaire s'élevait à 1,6 M€. La Région Bretagne détient 46,5 % du capital représentant 723 K€.

Activités : Bretagne Capital solidaire soutient en capital investissement sous forme de fonds propres et quasi fonds propres les petites entreprises en création, reprise ou porteuses d'un nouveau projet, présentant de bonnes perspectives de croissance.

Au 30/06/2019, Bretagne Capital Solidaire est présente dans 42 sociétés pour un montant total de 948 K€. Le résultat net de la société était déficitaire de -26 K€.



IV.9 Breizh Up

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

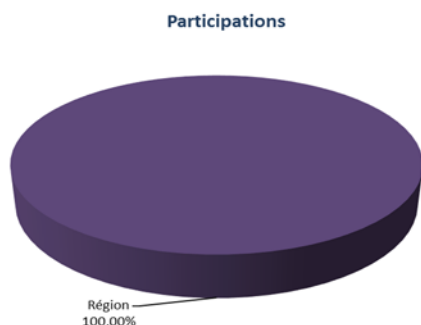
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Création en octobre 2015

Statut juridique : Société par action simplifiée à associé unique

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Président du conseil de la stratégie), Gaël LE SAOUT, André CROCQ



En juin 2019, le capital de Breizh Up a été porté à 20 M€.
Au 31/12/2019, il est libéré à hauteur de 12,5 M€.
La Région Bretagne est l'unique actionnaire.

Activités : Doté d'un capital de 20 M€ par la Région, son unique actionnaire qui bénéficie d'une aide de 16 M€ de fonds européens Feder, Breizh up, fonds de co-investissement, vise à accompagner une trentaine de jeunes entreprises innovantes en cinq ans pour des levées de fonds comprises entre 200.000 et 750.000 € (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres)



Au 31/12/2019, Breizh Up est présente dans 19 sociétés pour un montant total 6,8 M€.
Son résultat net est déficitaire de - 0,6 M€.

IV.10 Bpifrance

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

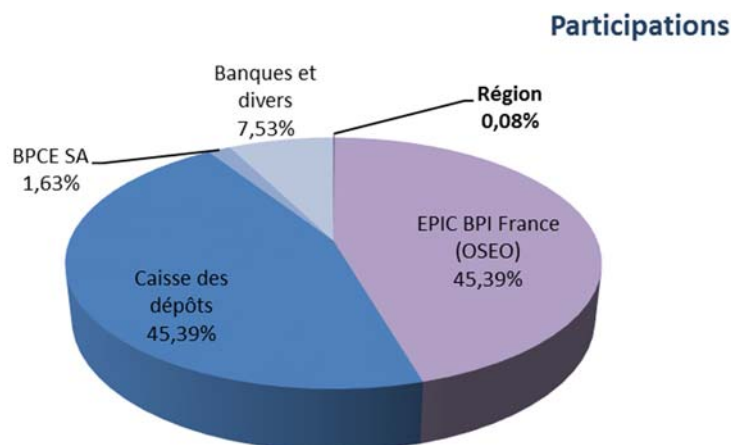
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

Statut juridique : société anonyme

Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER

Prise de participation de la Région : Cette participation historique de la Région Bretagne a débuté dans la SDR, puis OSEO et enfin Bpifrance Financement (le 13/7/2013), issu de la fusion de Oséo garantie, Oséo innovation et Oséo Bretagne par Oséo Financement fin 2010. Le partenariat avec la Région est davantage institutionnel.



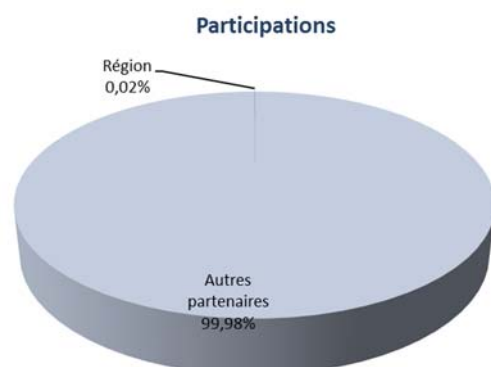
Au 31/12/2018, le capital de Bpifrance s'élevait à 840 M€.

La part de la Région représentait 0,08%.

IV.11 Société Locale d'Epargne d'Ille et Vilaine

Prise de participation de la Région : 2000

Objet social : Les sociétés locales d'épargne (SLE) ont pour objet de favoriser la détention la plus large du capital de la Caisse d'épargne à laquelle elles sont affiliées. Depuis la loi n°99,532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Epargne sont agréées en tant que banques coopératives, dont le capital est exclusivement détenu par des SLE. Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banques et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif (une personne = une voix), elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.



Au 31 mai 2019, la Société Locale d'Epargne d'Ille-et-Vilaine Nord comptait 30 367 sociétaires.

La part de la Région représentait 0,02% dans le capital de la société.

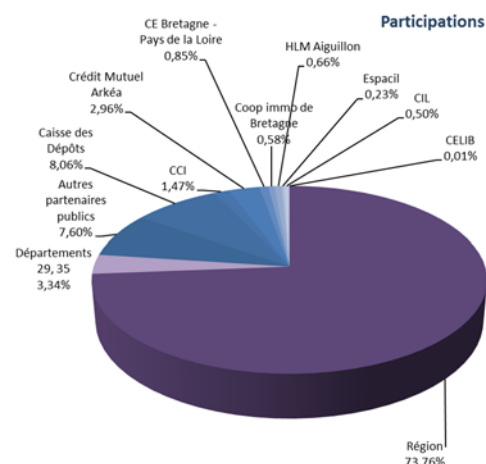
IV.12.1 Présentation de la SEMBREIZH et de ses activités

Création en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB).

Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Laurence FORTIN (Présidente), Marc COATANEA, Isabelle PELLERIN, Dominique RAMARD, André CROCQ, Delphine DAVID, Emeric SALMON

Au 31/12/2018, le capital de SEMBREIZH s'élevait à 6 307 920 € détenu majoritairement par des actionnaires publics majoritaires.



-La Région Bretagne détient 73,76 % du capital représentant 4 652 866 €

- les Départements Ile-et-Vilaine et Finistère : 3,33 %,

- Brest Métropole : 2,39 %,

- la ville de Quimper : 1,70 %

- la ville de Lorient : 1,59 %,

- et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) : 1,92 %.

Ainsi, 84,70 % (5 342 591 €) du capital est détenu par les collectivités publiques.

Activités : SEMBREIZH aide les territoires bretons à concrétiser leurs projets de développement en mobilisant ses équipes, de la faisabilité à la réalisation en passant par le financement sur les 3 segments suivants : superstructure, aménagement et énergie/environnement.

Renouvellement du mandat de la Région

- Ce contrat concerne la maîtrise d'ouvrage des opérations d'investissement sur le patrimoine immobilier régional (lycées et hors lycées).
- Il a une durée de 2 ans renouvelable 2 fois, notifié le 18 janvier 2019
- Au 31 décembre 2019, 243 opérations "vivantes", dont 56 en phase quitus, auxquelles s'ajoutent 179 opérations en cours de validation de quitus.
- Rémunération forfaitisée et versée par mensualité qui s'élève à 4 548 K€ en 2019.

Croissance des activités en développement

- Croissance des activités de diversification amorcée il y a 3 ans grâce à une présence accentuée sur les territoires.
- SemBreizh a remporté de nombreux marchés d'études et contrats d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la construction, mais aussi de l'énergie renouvelable et de l'aménagement.

Souscription à l'augmentation de capital BreizhImmo

- Fort développement de BreizhImmo créé en 2016 nécessitant une augmentation des capitaux propres
- Automne 2019: le capital de la SAS passe de 3,7 M€ à 10 M€; SemBreizh apporte 1,230 M€, ce qui porte sa participation de 32.61% à 24.3% et devient le premier actionnaire de BreizhImmo.

Pour renforcer l'organisation territoriale, et mettre en lien les différents sites, des pôles transverses complémentaires ont été mis en place :

- Prise de fonction de la directrice financière des opérations en mars 2019
- Un pôle aménagement et territoires sur les questions d'aménagement créé en 2019
- Un pôle transition énergétique et écologique.

IV.12.2. Synthèse des comptes 2019

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

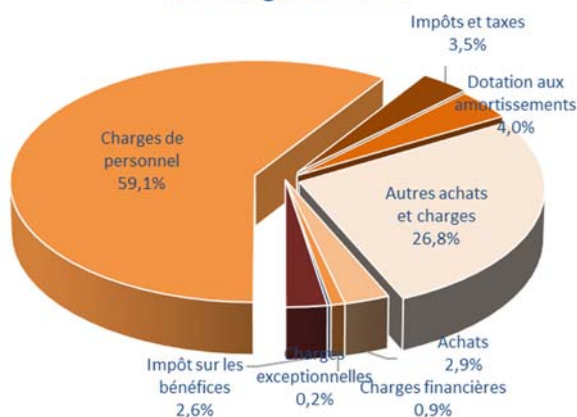
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

A – Les produits et charges au 31/12/2019 :

Le montant total des produits s'élève à 7 029 K€ et ceux-ci sont composés à plus de 99% des produits d'exploitation. Ils ont augmenté de 15% par rapport à 2018 du fait notamment d'une hausse du chiffre d'affaires (+32%). Les produits financiers se sont élevés à 24 K€ (5 K€ en 2018). Les produits exceptionnels, d'un montant de 25 K€, sont en baisse (80 K€ en 2018).



Les charges en 2019



Le montant total des charges s'élève à 6 210 K€ et celles-ci sont en hausse de 10 % par rapport à l'année 2018. Elles sont composées à 96% des charges d'exploitation. Celles-ci recouvrent : les charges de personnel, d'un montant de 3 672 K€, en hausse de 14%, les autres achats et charges externes à hauteur de 1 665 K€ en hausse de 14%, les impôts, taxes et versements assimilés pour 215 K€ et des achats pour un montant de 178 K€. Les dotations aux amortissements et provisions pour charges d'exploitation s'élèvent à 250 K€. Les charges financières représentent 55 K€ (85 K€ en 2018) et les charges exceptionnelles 13 K€ (117 K€ en 2018). L'impôt sur les bénéfices s'élève à 163 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

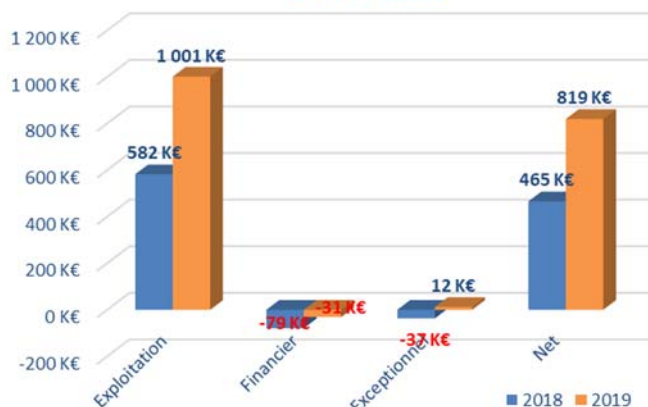
Le résultat d'exploitation positif s'élève à 1 001 K€.

Le résultat financier est déficitaire de -31 K€.

Le résultat exceptionnel est de 12 K€.

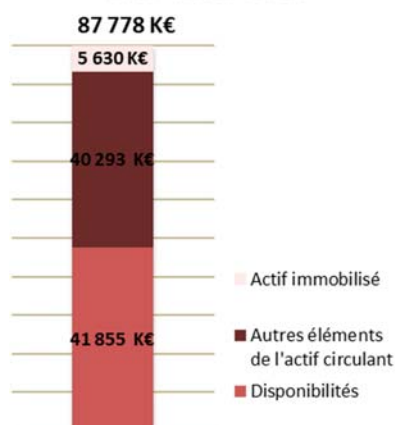
L'ensemble des résultats cumulés après la prise en compte de l'impôt sur les bénéfices (163 K€) présente un excédent de 819 K€ pour l'exercice 2019.

Les résultats

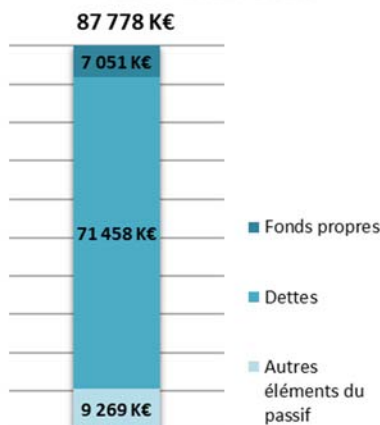


C - Les comptes de bilan au 31/12/2019 :

Actif bilan 2019



Passif bilan 2019



Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 87,8 M€ (44,2 M€ en 2018). Les fonds propres s'élèvent à 7 M€, soit 8 % du montant total du bilan 2019.

D – Les filiales:

Au 31/12/2019, la SEMBREIZH détient 42,86% du capital de la SAS EILAN, soit 1 285,8 K€ (résultat 2019 : - 61 K€), 26% de la SAS CO BIOGAZ, soit 26 K€ (résultat 2019 : -101 K€) et 24,3% du capital de la SAS BREIZH IMMO, soit 2 400 K€ (part souscrite et versée de 1 230 K€ en octobre 2019 suite à l'augmentation du capital de la SAS Breizh Immo) (résultat 2019 : -34 K€).

IV.13 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

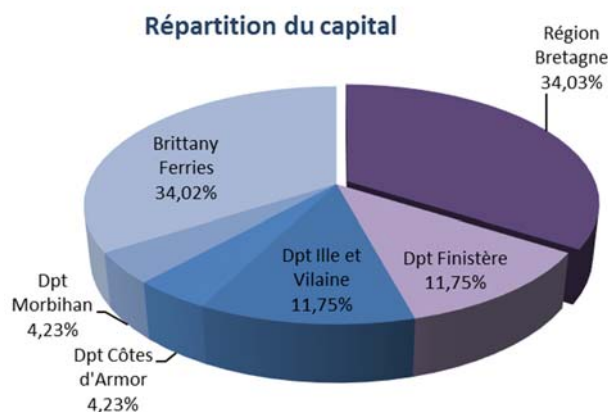
ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

IV.13.1. Présentation de la SABEMEN et ses activités

Création en 1982,

Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Gwenegan BUI (Président Directeur Général), Gérard LAHELLEC (titulaire), Agnès LE BRUN (titulaire), Martin MEYRIER (titulaire), Loïg CHESNAIS-GIRARD (suppléant), Stéphane PERRIN (suppléant), Laurence FORTIN (suppléante), Claire GUINEMER (suppléante).

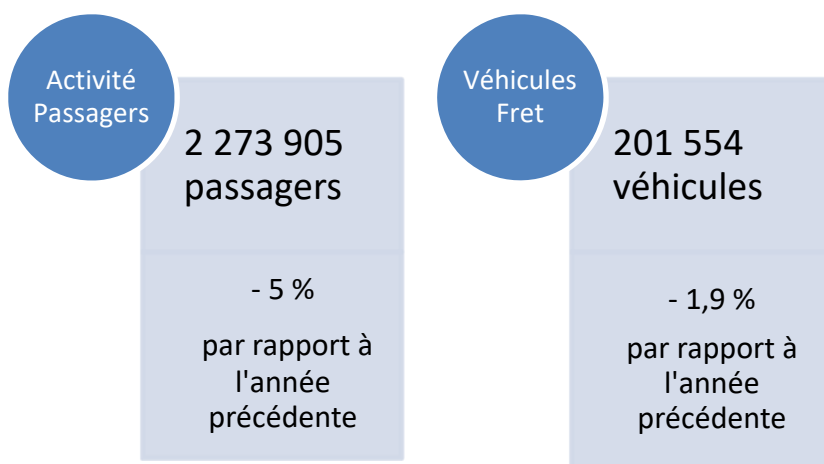


Au 31/10/2019, le capital de la SABEMEN s'élevait à 83,4 M€ avec 5 560 000 titres répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les Départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les Départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

Activités : La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition de navires transbordeurs (directement ou indirectement, par voie de filiales existantes ou à créer) en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de la Bretagne.

Elle a également poursuivi l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries Bretagne Angleterre Irlande (BAI) avec un contexte particulier concurrentiel 'passagers' sur le Transmanche.

Activité de la société BAI plus en détail :



Le suivi des conventions et de la caution solidaire et indivisible :

Les conventions approuvées au titre des exercices antérieurs pour l'intérêt social, se sont poursuivies et concernent :

- La convention de trésorerie conclue le 3 juillet 2008 pour une durée indéterminée avec la SOMABRET: ces avances en comptes courants ont généré des produits financiers sur l'exercice 2018/2019 de 18 442 €.
- La convention dont l'engagement a été pris le 8 novembre 2013 pour une caution solidaire et indivisible afin de garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SNC ARMORIQUE au titre de la convention de prêt à hauteur de 40 % de la somme principale plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 8 021 € sur la base

de l'encours principal de 5 612 392 € au 31/10/2019.

- La convention dont l'engagement a pris effet le 29 mai 2009 pour porter caution SA au profit de la société SOMABRET pour garantir à hauteur de 75 % les engagements de la SAS SOMABRET au titre d'un Prêt Long Terme 2009. Les produits financiers s'élèvent à 2 989 €.
- La caution solidaire et indivisible du 9 juillet 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention de prêt pour le financement des travaux de Scrubbers (système de nettoyage des fumées) du Pontaven à hauteur de 75 % de la somme principale de 13 800 000 €, soit 10 275 000 € plus les autres frais. L'encours est comptabilisé dans un compte de produits financiers pour 7 254 € sur la base de l'encours principal de 3 047 857 € au 31/10/19.
- La caution solidaire et indivisible du 19 février 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention Scrubbers Facility Guarantee BAI à hauteur de 40% de la somme en principal de 10 000 000 €, soit 4 000 000 € plus les autres frais. La rémunération est comptabilisée dans un compte de produits financiers pour 5 767 € sur la base de l'encours principal de 5 000 000 € au 31/10/2019.

IV.13.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2019. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été approuvés le 5 février 2020. Le résultat de la compagnie s'élève à 11 800 € et a été affecté au poste de réserve légale en intégralité.

A – Les produits et charges au 31/10/2019 :

Les charges d'exploitation d'un montant de 26,5 K€ ont baissé de 2,5 % par rapport à l'exercice 2018 (27,2 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.

Les produits financiers ont diminué de 33,4 % par rapport à l'année 2018 et s'élèvent à 42,9 K€.

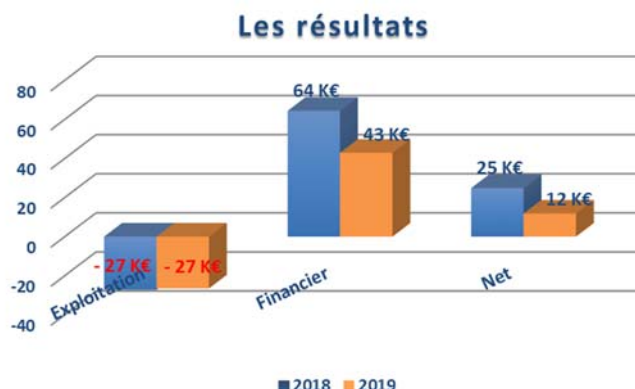
L'impôt sur les sociétés impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 4,6 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à – 26,5 K€.

Le résultat financier d'un montant de 42,9 K€, enregistre une diminution de 33,4 %. Le résultat courant avant impôts s'élève à 16,4 K€, soit une baisse de 55,9 % par rapport à l'année 2018.

L'ensemble de ces résultats, après impôts présente un résultat bénéficiaire de 11,8 K€.



C - Les comptes de bilan au 31/10/2019 :

Le total du bilan se chiffre à 92,3 M€.

L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 98,5 % pour 90,9 M€, sans évolution sur un an. Les créances sont stables et s'élèvent à 1,4 M€. Les disponibilités sont quasi nulles. Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et des réserves légales de 1,2 M€. Les réserves réglementées de 1,2 M€ ainsi que les autres réserves de 6,5 M€ restent au même niveau qu'en 2018.

D- Les activités des filiales et des sociétés contrôlées

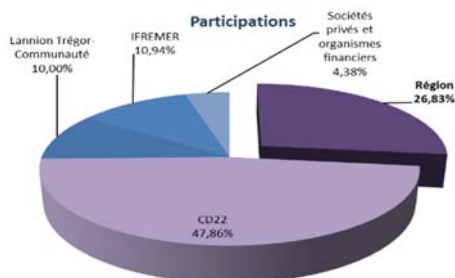
Dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement, la société SABEMEN détenait à la clôture de l'exercice 2018/2019, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET, soit 38 700 K€, société qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Au 31/10/2019, cette SAS enregistrait 13 M€ de produits d'exploitation, constitués des loyers facturés à BAI, et 16,1 M€ de charges, soit un résultat d'exploitation négatif de 3,1 M€. Le résultat financier était positif à hauteur de 4,2 M€ et le bénéfice comptable s'élevait à 1,7 M€.

IV.14.1. Présentation du CEVA et ses activités

Création en 1982 sous forme associative puis sous la forme d'une société d'économie mixte en 1986 pour répondre aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, ainsi que leurs utilisations économiques et industrielles.

Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Thierry BURLLOT, Gabi CADIOU, Fanny CHAPPE



Au 31/12/2019, le capital social s'élevait à 800 000 €. Il est détenu à hauteur de 84,6 % par les collectivités locales, dont 47,86 % par le Département des Côtes d'Armor, 26,83 % par le Conseil régional et 10 % par Lannion-Trégor Communauté.

10,94 % du capital est détenu par l'IFREMER et 4,38 % par des sociétés privées françaises.

Activité : Le CEVA a pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer en partenariat avec les personnes morales de droit public, toute activité scientifique et technique en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production. Le CEVA assure 4 types d'activités :

- Une mission d'intérêt général régionale dans le cadre de sa mission de sensibilisation, de promotion, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation auprès des entreprises ;
- Une activité de Recherche et Développement dans le cadre de projets de recherche notamment collaboratifs visant à anticiper les technologies ou produits de demain ;
- Une activité de recherche sous contrat pour le compte d'industriels dans la définition de leurs produits ou process ;
- Une activité de recherche d'appui technique, de veille et d'observatoire à destination des collectivités territoriales et de l'Etat sur la question du phénomène des algues vertes.

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation

- Mise à disposition de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des algues.
- Conseils techniques, technologiques ou réglementaires donnés aux entreprises dans le cadre de rencontres, d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences.
- 270 structures accompagnées dont 49 PME bretonnes (pour 28, visites sur site ou rencontres).
- 2 projets d'innovation de PME montés et accompagnés par le CEVA, 11 projets d'innovation impliquant le CEVA en tant que partenaire.

Veille prospective et stratégique

- Environnement: nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysiologie des algues et environnement, indicateurs de la qualité des eaux, détermination de zones propices à la culture, phytoépuration.
- Culture d'algues: développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, culture en eaux douces.
- Installation des opérateurs et mise en marché: caractérisation des besoins des filières en aval et en amont, normalisation et qualification des filières de production, promotion de l'algue.
- Valorisation des algues: nouveaux produits et procédés, bénéfices des algues en nutrition et santé, évaluation environnementale et économique des filières.
- Structuration et alimentation de bases de données bibliographiques à usage interne.
- Revues de presse, collecte de données techniques et économiques.

Animation et diffusion

- Accueil de partenaires, de professionnels et d'acteurs locaux pour la promotion et la valorisation des travaux du CEVA.
- 13 événements d'animations technologiques organisés et co-organisés.
- Rédaction d'articles scientifiques, diffusion d'informations dans des revues professionnelles.
- 18 jours de formations auprès de 138 personnes dont 8 entreprises et 5 établissements d'enseignement.

Réseaux et contribution aux politiques publiques

- Implication dans de nombreux réseaux publics ou privés en vue de la structuration de la filière et d'émergence de projets : ACT Food Bretagne, membre de Valorial, du pôle Mer Bretagne Atlantique, du pôle Aquimer, du Cosmed (réseau des PME bretonnes de la cosmétique), implication dans le réseau international ERA-NET Phycosmorph dédié à l'étude et à la maîtrise du développement biologique des macroalgues
- Contributions aux politiques publiques par des expertises en matière de réglementation, normalisation et participation à différentes instances et groupes de travail...

IV.14.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2019. Le résultat net de l'exercice est de 86 K€.

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

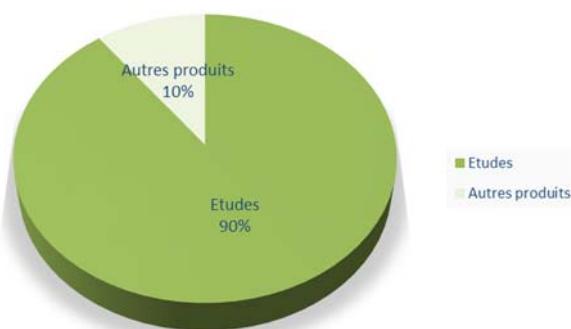
Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

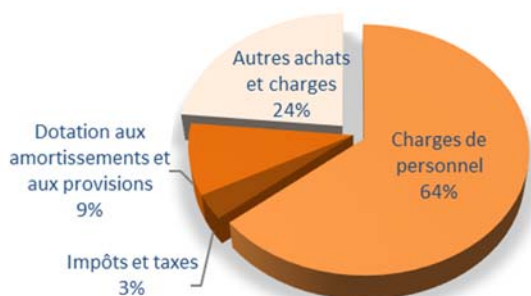
A – Les produits et charges au 31/12/2019 :

Le montant total des produits s'élève à 2 443 K€, en hausse de 14,9% par rapport à 2018. Ils comprennent, les produits d'exploitation d'un montant total de 2 438 K€ (2 118 K€ en 2018), soit 99,7 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 2 190 K€ (près de 90% du montant total des produits d'exploitation) en hausse de 12,4% par rapport à 2018. Les produits financiers s'élèvent à 2 K€ et les produits exceptionnels à 4 K€.

Produits d'exploitation 2019



Charges d'exploitation 2019



Le montant total des charges s'élève à 2 357 K€ et enregistre une hausse de 26,9 % par rapport à 2018.

Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 285 K€, dont : les frais de fonctionnement courant pour 514 K€ soit 24 % des charges d'exploitation ; les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 106 K€ ; les charges de personnel pour un montant de 1 516 K€, soit 64 % des charges d'exploitation. Les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 149 K€.

Les charges financières sont quasi inexistantes et les charges exceptionnelles s'élèvent à 72 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est excédentaire de + 153 K€ (-124 K€ en 2018). Le résultat financier est de 1 K€ (3 K€ en 2018).

Le résultat exceptionnel est négatif de 68 K€ (-56 K€ en 2018).

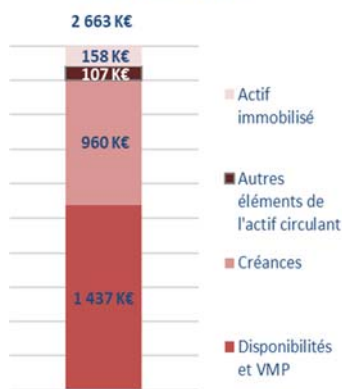
L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat de l'exercice 2019 excédentaire de 86 K€.

Les résultats



C - Les comptes de bilan au 31/12/2019 :

Actif bilan 2019



Passif bilan 2019



Le montant total du bilan s'élève à 2 663 K€ (2 360 K€ en 2018).

Au passif, il est principalement composé :

- de fonds propres s'élevant à 999 K€ (913 K€ en 2018)
- des provisions pour risques et charges s'élevant à 227 K€ (247 K€ en 2018)
- des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 394 K€ (1 024 K€ en 2018).

A l'actif, il est principalement composé :

- de l'actif immobilisé pour 158 K€ (140 K€ en 2018)
- des créances d'un montant de 960 K€ (1 136 K€ en 2018)
- des disponibilités et des valeurs mobilières de placement s'élevant à 1 437 K€ (1 038 K€ en 2018).

IV.15 France Energies Marines (FEM)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

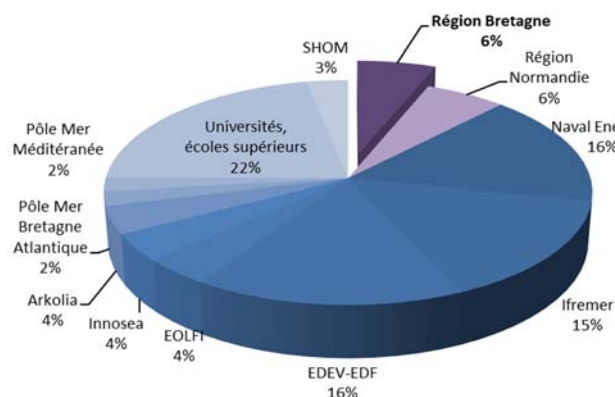
IV.15.1. Présentation de FEM et ses activités

Création La SAS France Energies Marines a été créée le 3 janvier 2019 pour donner un nouvel essor à l'association France Energies Marines créée en 2012, cette dernière ne poursuivant son activité que jusqu'en 2022. FEM est Institut de la Transition Energétique (ITE) dédié aux EMR depuis le 30 août 2019.

Statut juridique : société par actions simplifiée.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Gaël Le SAOUT (Titulaire), André CROCQ (suppléant)

Participations



Au 31/12/2019, le capital social s'élevait à 499 000 €. Il est détenu par 18 associés, acteurs des secteurs public et privé. La Région Bretagne est entrée au capital de FEM en 2019 via une prise de participation de 30 K€, soit 6 % du capital.

Activité : La SAS FEM a pour objet, tant en France qu'à l'étranger, la réalisation de tout type d'activités de recherche et développement en vue de l'essor d'une filière industrielle française dans le domaine des énergies marines renouvelables. Pour ce faire, elle entreprend :

- des activités de recherche, de développement, de production et d'exploitation commerciale de solutions matérielles et logicielles dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- la mise en place d'infrastructures permettant d'accompagner les acteurs français de la filière des énergies marines renouvelables ;
- des activités de conseil et prestations dans le domaine des énergies marines renouvelables ;
- une contribution essentielle à la coordination de la Recherche & Développement nationale, publique et privée, de la filière des énergies marines renouvelables ;
- le développement de coopérations européennes et internationales en vue du développement de projets structurants pour la filière des énergies marines renouvelables ;
- la valorisation des actifs de propriété intellectuelle développés.

Les activités de R&D et de service de France Energies Marines s'articulent autour de quatre programmes :

Caractérisation de sites

- **Météocéan** (Ressources énergétiques ; Etats de mer ; Evènements extrêmes)
- **Géologie/géophysiques marines** (Géotechnique ; Dynamique sédimentaire)
- **12 projets** (18M€ - part FEM : 4,7 M€)

Conception des technologies

- **Conception en environnement marin** (Couplage fluide/structure ; Impact du biofouling ; Comportement des liaisons fonds-surface)
- **Suivi en service** (Fatigue et vieillissement ; Stratégies de monitoring)
- **11 projets** (11M€ - part FEM : 4,6 M€)

Intégration environnementale

- **Impacts environnementaux** (Effets des EMR ; Remise en contexte)
- **Impacts socio-économiques** (Interaction avec activités maritimes ; Acceptabilité)
- **20 projets** (17M€ - part FEM : 4,5 M€)

Optimisation des parcs

- **Architectures de fermes** (Disposition machines, liaison fond-surface ; Mutualisation ancrage et connexions)
- **Intégration aux réseaux** (Connecteurs, hubs et sous-stations ; Stockage, lissage de la production)
- **5 projets** (12 M€ - part FEM : 1,8 M€)

NB : Nombre de projets (cumul Association et SAS). Coût total opéré (part FEM)

Les principales réalisations 2019 :

La fin d'année 2019 a été consacrée à la capitalisation de la société, la mise en place et la préparation de projets pour un démarrage de l'activité de R&D dès le début d'année 2020.

Les principaux projets montés par l'Institut et validés par son Assemblée Générale en décembre 2019 sont : DIMPACT dont l'objectif est d'améliorer dans les documents de certification la prise en compte des efforts induits par les déferlantes sur les éoliennes flottantes, MONAMOOR dont l'objectif est d'améliorer les outils de modélisation et de suivi en service des lignes d'ancrage en nylon pour l'éolien flottant, RESCORE dont l'objectif est de développer un centre de ressource garantissant la pérennisation et diffusion (restreinte) des bases de données pertinentes pour le secteur EMR, WINDSERV dont l'objectif est de développer une approche multi-modèles pour prédire les impacts des fermes éoliennes ainsi que les services rendus et COMEET dont l'objectif est de coordonner un comité d'experts sur les enjeux environnementaux liés aux EMR.

France Energies Marines a également été colauréate d'appels à projets de l'ADEME, projets ORNITEOF, ECOSYSMEOF, SEMMACAPE et de la Région/FEDER : SUBSEA4D.

Le conventionnement par l'Etat, en tant qu'Institut de Transition Energétique se concrétise par un co-financement initial, au travers du Programme des Investissements d'Avenir de 4 millions d'euros sur 2 ans alloué sur une nouvelle enveloppe gérée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR).

IV.15.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

Les comptes de FEM transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2019.

A – Le compte de résultat au 31/12/2019 :

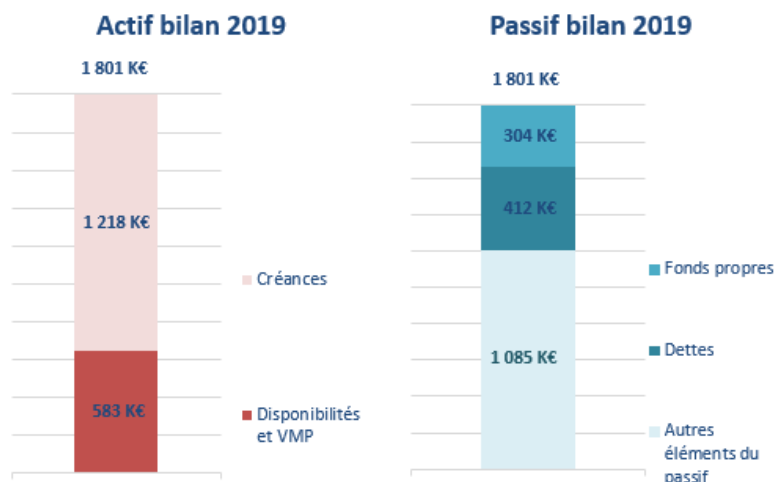
Le résultat net de l'exercice est de -195 K€.

La SAS, créée début 2019, a débuté son activité relativement rapidement par le montage des projets Recherche & Développement. En parallèle, des négociations avec des potentiels nouveaux partenaires et/ou contributeurs ont été engagées afin de développer l'activité de la SAS.

Ces actions ont été menées par le personnel de l'Association France Energies Marines, qui refacture la SAS. Ceci constitue la quasi-totalité des charges.

Les contributions quant à elles, facturées sur 2019, sont relatives aux projets de R&D montés en 2019. La validation de ces projets ayant eu lieu le 13 décembre 2019, leur produit ne sera constaté qu'à partir du démarrage des projets, en 2020, en fonction de leur état d'avancement.

B - Les comptes de bilan au 31/12/2019 :



Le montant total du bilan s'élève à 1 801 K€.

Au passif, il est principalement composé :

- de fonds propres s'élevant à 304 K€ ;
- des dettes fournisseurs et fiscales pour un montant de 412 K€ ;
- des produits constatés d'avance pour 1 085 K€.

A l'actif, il est principalement composé :

- des créances (contributions restant à recevoir) pour 1 218 K€ ;
- des disponibilités s'élevant à 583 K€.

IV.16 Enercoop

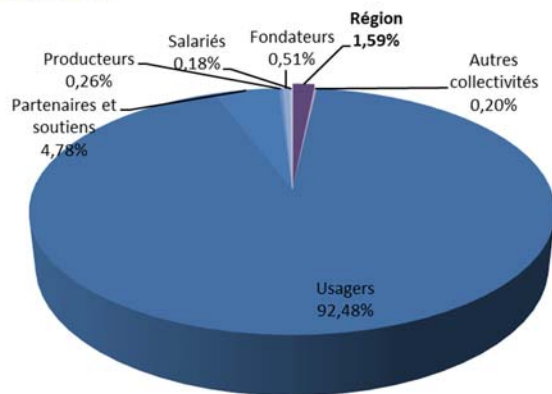
IV.16.1. Présentation d'Enercoop et ses activités

Création en 2013 constituant le 5^{ème} essaimage régional de la coopérative nationale de fourniture d'électricité renouvelable

Statut juridique : société coopérative d'intérêt collectif à capital variable

Représentation régionale dans la Gouvernance : André CROCQ

Participations



Au 31/12/2019, le capital d'Enercoop Bretagne s'élevait à 1 255 300 €.

Il est détenu majoritairement par des usagers. La part de la Région représentait 1,59%.

Activité :

S'appuyant sur le pacte Electrique Breton signé en décembre 2010, la Région a souhaité soutenir la création d'Enercoop Bretagne, coopérative de production et de services énergétiques appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.

Enercoop Bretagne s'approvisionne directement et à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables. L'électricité est produite grâce à des installations hydrauliques au fil de l'eau, petites éoliennes, toits solaires, biogaz agricole. Au-delà de commercialiser de l'électricité, Enercoop a pour objectifs de répondre aux ambitions suivantes :

- promouvoir les énergies renouvelables,
- défendre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- décentraliser la production
- offrir à chaque citoyen.ne la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

Développement de l'offre

- 7 489 clients particuliers
- 760 clients professionnels
- 19 collectivités
- Participation à des projets de production d'énergie renouvelable :
 - Soleil du Grand Ouest
 - Projet éolien de Saint Ganton
 - Projet éolien Aberwatt
 - Projet éolien de Berrien

Maîtrise de l'énergie

- Formation à l'outil Dr Watt pour la maîtrise de la consommation des particuliers
- Accompagnement énergétique des professionnels : état des lieux et programmation d'un plan d'action pour réduire la consommation énergétique.
- Accompagnement de porteurs de projet d'autoconsommation collective.

Production

- Nouveaux producteurs pour approvisionner le réseau Enercoop : en septembre 2019, le parc éolien de Plouguin (10 MW) et le moulin de Lescoat (12 MW), en novembre 2019, le parc éolien de Beuzec-Cap-Sizun (1,5 MW)

IV.16.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

A – Les produits et charges au 31/12/2019 :

Le montant total des produits s'élève à 386 K€.

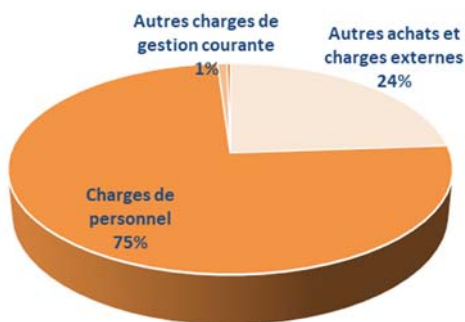
Ils comprennent les produits d'exploitation pour un montant total de 379 K€, (+33 % par rapport à 2018), dont 367 K€ de chiffre d'affaires.

En 2019, les produits financiers représentent 5 K€ et les produits exceptionnels 2 K€.

Produits d'exploitation en 2019



Les charges d'exploitation en 2019



Le montant total des charges s'élève à 365 K€.

Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 362 K€, (+44 % par rapport à 2018).

Elles se composent essentiellement des charges de personnel et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement).

Elles sont complétées par d'autres charges de gestion courante.

Des charges exceptionnelles s'élèvent à 3 K€ en 2019.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 17 K€.

Le résultat financier est positif de 5 K€.

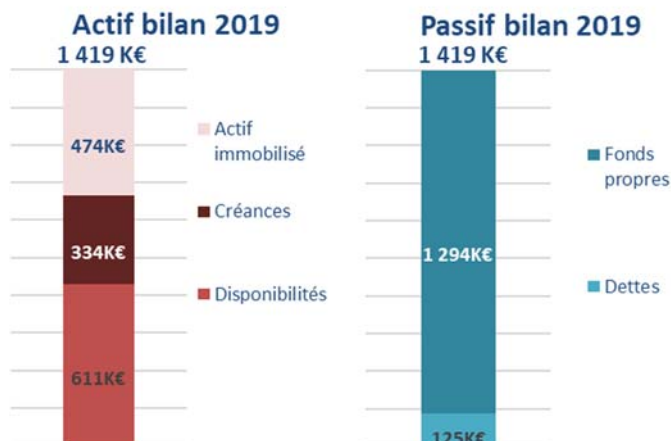
Le résultat exceptionnel est déficitaire de -1 K€.

L'ensemble des résultats cumulés au titre de l'exercice 2019 présente un bénéfice de 21 K€.

Les résultats



C - Les comptes de bilan au 31/12/2019 :



Le montant total du bilan s'élève à 1 419 K€. Les fonds propres d'un montant de 1 294 K€ représentent 91 % du bilan.

L'actif est composé de l'actif immobilisé pour 474 K€, des créances pour 334 K€ et des disponibilités pour un montant de 611 K€.

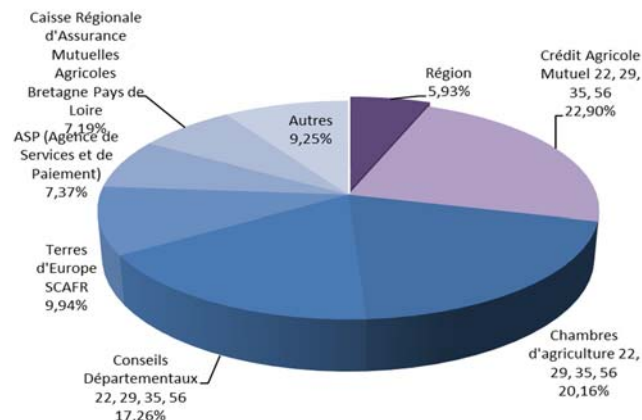
IV.17.1. Présentation de la SAFER et ses activités

Prise de participation de la Région : 2006

Statut juridique : société d'aménagement foncier et rural à but non lucratif

Représentation régionale dans la Gouvernance : Alain LE QUELLEC, Dominique RAMARD

Participations



Au 31/12/2019, le capital de la SAFER Bretagne s'élevait à 1 854 000 €.

La part de la Région représentait 5,93%.

Activité :

Les missions des SAFER sont imposées par la loi (Article L141-1 du Code rural et forestier). Elles concourent à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers; à la protection des ressources naturelles; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du foncier rural.

Veille sur le marché foncier rural

- Recensement des projets de vente
- Connaissance du prix des terres, des prés, des vignes et des forêts
- Identification des zones de pression foncière
- Connaissance de l'utilisation des espaces

Dynamiser l'agriculture

- Acquisition de biens pour la revente à de jeunes agriculteurs
- Préemption sur certaines terres agricoles
- Transmission-installation des exploitations à vendre
- Partenariat avec les banques ou les collectivités pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Réalisation d'installation d'exploitation en agriculture biologique

Développer la vitalité des territoires

- Aménagement du territoire
- Acquisition de biens ruraux
- Remaniement parcellaire
- Protection de l'environnement

IV.17.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

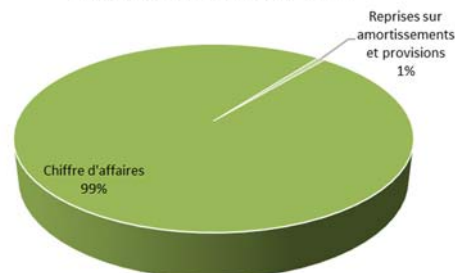
A – Les produits et charges au 31/12/2019 :

Le montant total des produits s'élève à 13 879 K€.

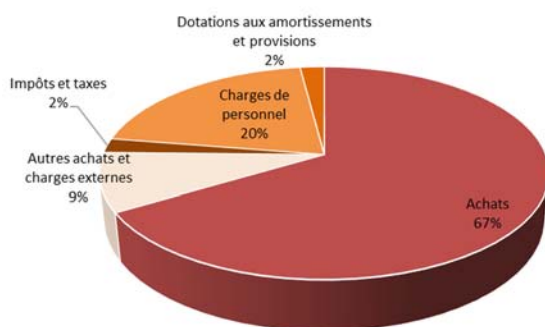
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 13 828 K€, (-1,62 % par rapport à 2018), dont 13 673 K€ de chiffre d'affaires.

Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 51 K€ en 2018, soit moins de 0,5% du total des produits.

Produits d'exploitation 2019



Charges d'exploitation en 2019



Le montant total des charges s'élève à 13 767 K€.

Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 13 438 K€, (-3,15 % par rapport à 2018).

Elles se composent essentiellement des achats de propriété. Les charges de personnel représentent 20% du total des charges d'exploitation. Elles sont complétées par les autres achats et charges externes, les impôts et taxes et les dotations aux amortissements et aux provisions.

Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent à 289 K€.

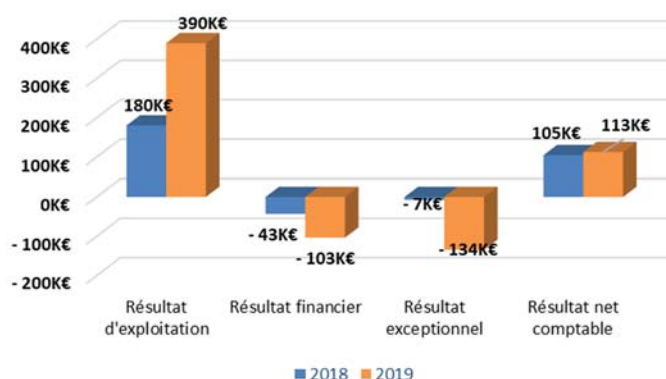
B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 390 K€.

Le résultat financier est déficitaire avec un montant de -103 K€ tout comme le résultat exceptionnel de -134 K€.

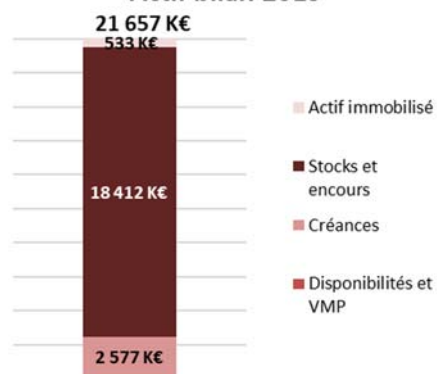
Le cumul de ces résultats et la prise en compte de l'impôt sur les sociétés permettent d'aboutir à un bénéfice de 113 K€ au titre de l'exercice 2019.

Les résultats

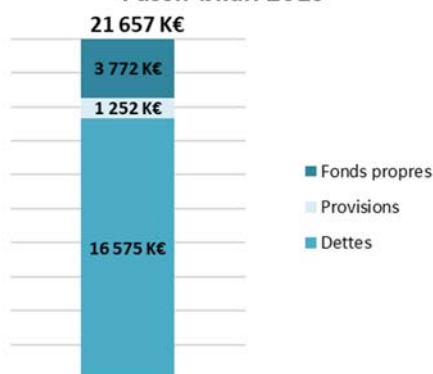


C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

Actif bilan 2019



Passif bilan 2019



Le montant total du bilan s'élève à 21 657 K€. Les fonds propres d'un montant de 3 772 K€ représentent 17 % du bilan.

L'actif est principalement composé des propriétés foncières comptabilisées en stocks et encours.

IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)

Envoyé en préfecture le 16/07/2020

Reçu en préfecture le 16/07/2020

Affiché le

ID : 035-233500016-20200709-20_DFE_SEGEP_02-DE

L'article L131-1 du code du tourisme dispose que le Comité régional du tourisme soumette annuellement son rapport financier au Conseil régional siégeant en séance plénière.

IV.18.1. Présentation du CRT et ses activités

Création par la loi du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Statut juridique : organisme parapublic avec le statut d'association régie par la loi 1901.

Représentation régionale dans la Gouvernance : Anne GALLO (Présidente), Martin MEYRIER, Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Gaby CADIOU, Claire GUINEMER, Patrick LE FUR

Activité : Conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :

- l'observation et le suivi de l'évolution du tourisme en Bretagne et des pratiques des clientèles ;
- le développement de l'offre touristique et l'accompagnement des professionnels du secteur ;
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Missions d'observation

- Suivi de la fréquentation
- Enquêtes de conjoncture auprès des professionnels du tourisme
- Baromètre des rencontres professionnelles
- Deux nouvelles enquêtes d'ampleur :
 - Enquête sur la notoriété des stations littorales
 - Deux enquêtes sur le nautisme en Bretagne et la pratique des jeunes.
- Analyse et diffusion de l'enquête itinérance.

Développement de l'offre

- Coordination et déploiement du projet eBreizh connexion.
- Participation plus active dans la stratégie et le déploiement de la marque Bretagne.
- Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable .
- Accompagnement des stratégies intégrées des Destinations touristiques.
- Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes.
- Qualification de l'offre Bretagne.
- Création de produits touristiques "idées de séjours" expériences bretonnes.
- Promotion commerciale (relations avec les tour-opérateurs étrangers)

Communication et promotion

- Poursuite du déploiement de l'écosystème tourismeBretagne.com (site en 6 langues) primé en 2019
- Fusion et refonte de l'écosystème réseaux sociaux
- Déploiement d'une stratégie de communication partenariale et élaboration d'une nouvelle campagne de communication pour 2019 déployée sur trois bassins en France et 12 marchés internationaux
- Coordination du label villes et villages fleuris et évolution du fonctionnement régional.

Accueil des tournages

- Poursuite des missions d'accueil des tournages
- Contribution à la définition et au déploiement de la stratégie Bretagne Cinéma

IV.18.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2019

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2019.

A – Les produits et charges au 31/12/2019 :

Le montant total des produits s'élève à 5,1 M€.

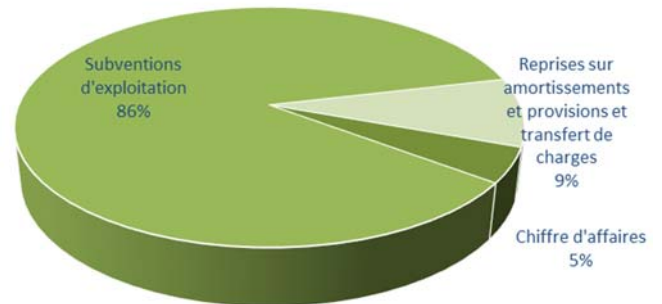
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 5 M€, (-3 % par rapport à 2018), dont 4,3 M€ de subventions.

A ces subventions s'ajoutent, des recettes publicitaires pour 234 K€, des transferts de charges et des reprises sur provisions pour 465 K€.

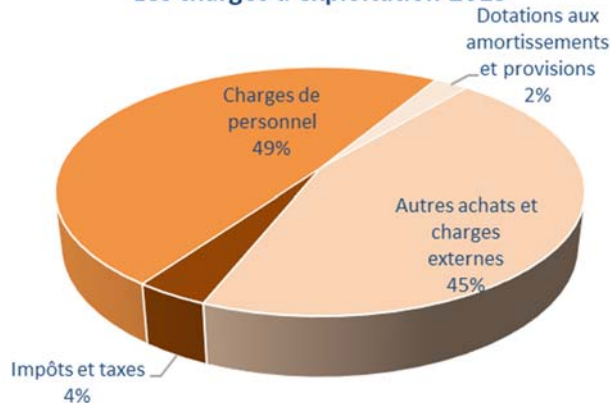
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 14 K€ en 2019, soit moins de 1% du total des produits.

Le report des ressources non utilisées représente 89 K€.

Les produits d'exploitation en 2019



Les charges d'exploitation 2019



Le montant total des charges s'élève à 5,1 M€.

Elles comprennent les charges d'exploitation pour un montant de 5,1 M€, (-5 % par rapport à 2018).

Elles se composent essentiellement des charges de personnel représentant un montant de 2,4 M€ en 2019, en baisse de 0,1 M€, soit -4% par rapport à 2018 et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement) d'un montant de 2,3 M€. Elles sont complétées par les impôts et taxes, les dotations et les autres charges d'exploitation.

Les charges financières et les charges exceptionnelles atteignent 41 K€. Les engagements à réaliser représentent 23 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -46 K€.

Le résultat financier est positif avec un montant de 9 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de -36 K€.

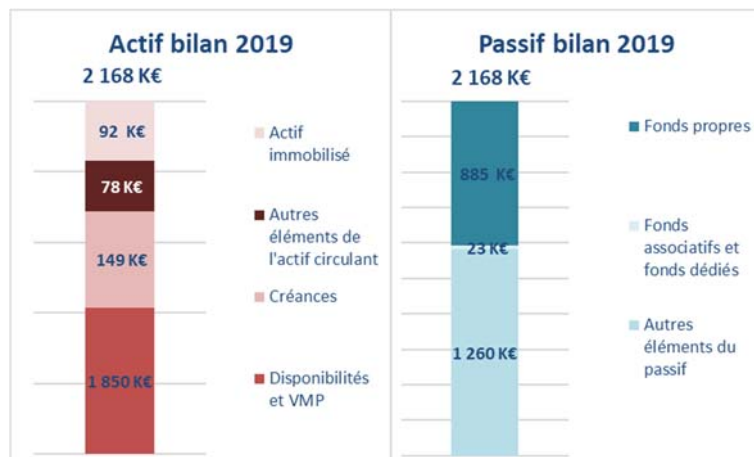
La gestion des fonds dédiés et des engagements à réaliser impacte positivement le résultat à hauteur de 66 K€.

L'ensemble de ces résultats cumulés présente un léger déficit de -7 K€ pour l'exercice 2019.

Les résultats



C - Les comptes de bilan au 31/12/2019 :



Les fonds propres s'élèvent à 885 K€, (892 K€ en 2018), soit 41 % du total du bilan, permettant ainsi au CRT de pérenniser sa gestion. L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 1 850 K€.